

OFIS SECURITY SYSTEMS

Kello VISIOX7

La Gestion des Temps de Présence

Optimiser la Gestion des Ressources pour gagner en productivité

Tel: 01 600 9000

PNR : 219, Avenue Charles De Gaulle
BZV : 106, Boulevard Denis Sassou-Nguesso

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.net

N° 3633 du Mardi 11 Octobre 2016 - 65^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Centrafrique

Mgr Dieudonné Nzapalainga élevé au cardinalat



Mgr Dieudonné Nzapalainga. (P.9)

Presse

L'Atelier Beaudley vient de mettre sur le marché de la presse, le numéro 5 de la revue «Rétro Histoire et Mémoire». La revue donne à découvrir deux grandes figures de la musique engagée : Jeannot Bombenga et Franklin Boukaka.

Editorial

Arrêter l'indécence!

Ministère de la justice, des droits humains, chargé de la promotion des peuples autochtones

Pierre Mabiala a annoncé l'ouverture d'une information pénale contre Ntumi

(P.3)



11^e édition du Fespam (Festival panafricain de musique)



Léonidas Carel Mottom Mamoni. (P.12)

Un budget arrêté à 2 milliards 300 millions de F. Cfa

OKEN PALACE HOTEL
Home Away From Home

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où !
A partir de 25.000 Fcfa

OKEN PALACE HOTEL

Situé à Pointe-Noire, hôtel à 5 étoiles.
Located in Pointe-Noire, 5-star hotel.

06 529 11 74 - 05 513 13 73 - 06 642 42 89

Transport aérien

Ecair a repris ses vols domestiques à destination de Pointe-Noire



(P.3)



REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET EAU ELECTRICITE ET DEVELOPPEMENT URBAIN (PEEDU) /Cofinancement Congo/Banque Mondiale
 BP 2099 - Brazzaville - Tél : [00 242] 05 556 87 87 - Email : pedu_congo@yahoo.fr
 Crédits IDA 47010-CG & 5541-CG / Prêt BIRD 8445-CG



RESUME DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) POUR LA CONSTRUCTION DE NEUF (9) FEEDERS OU DEPARTS SOUTERRAINS DE 20 KILOVOLTS A POINTE-NOIRE

• Contexte et justification

Dans la quête de l'amélioration du bien-être de ses populations en matière d'accès aux services énergétiques, la République du Congo a initié et obtenu auprès de la Banque mondiale le cofinancement du PEEDU. Le contexte de l'énergie en République du Congo est caractérisé par :

- le manque d'accès à des services énergétiques modernes abordables et fiables avec un bas taux d'électrification (35% seulement de la population a accès à l'électricité, contre 75% dans les pays développés),
- moins d'un ménage sur deux utilise l'électricité comme principale source d'éclairage à Pointe Noire,
- 55% des ménages sont abonnés au réseau de la SNE et quatre ménages sur dix utilisent l'électricité de la SNE avec leur propre abonnement et 8% utilisent soit l'électricité du voisin, soit leur propre électricité (groupe électrogène, panneau solaire, etc.).
- l'utilisation de l'électricité comme source d'éclairage est nettement différente entre Brazzaville (où trois ménages sur cinq font recours à cette source) et Pointe-Noire (où seulement un ménage sur quatre en bénéficie) ;
- l'accès à l'électricité est très limité à cause de la faiblesse de la production d'électricité et des déficiences du réseau, notamment pour desservir les quartiers périphériques dans les communes du pays.
- 29% seulement des ménages connectés utilisent régulièrement l'électricité.
- l'absence du réseau de distribution crée un climat d'insécurité faute d'éclairage dans les zones périphériques des villes qui habituellement concentrent la majorité de la population.

C'est ainsi que le PEEDU construira 09 départs ou feeders dans la ville de Pointe-Noire afin de renforcer le secteur électrique. Cependant, la mise en œuvre du projet, quoique très importante pour le pays avec les multiples impacts positifs escomptés et induits, va occasionner quelques pertes d'installations précaires et de revenus pour certains commerçants ambulants qui ont réoccupé l'emprise. Ainsi, la présente étude portant sur un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) est préparée dans la perspective de compenser et d'atténuer ces impacts sociaux négatifs liés à la mise en œuvre du projet en se basant sur le Cadre de Politique de Réinstallation du projet.

• Principe et objectifs du PAR.

Les objectifs du plan de réinstallation sont de mettre en place les mécanismes d'atténuation des impacts sociaux afin de prendre en compte les impacts du déplacement involontaire des populations affectées par le Projet, en leur permettant de reconstituer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie. Il s'agit également de restaurer les moyens de production et les revenus au niveau individuel et collectif supérieur ou égal à la condition initiale.

Le présent PAR est préparé en se conformant aux objectifs globaux de la Politique Opérationnelle 4.12 de la Banque Mondiale sur la réinstallation involontaire qui sont les suivants : a) On s'efforcera d'éviter, dans la mesure du possible, ou de minimiser la réinstallation involontaire en étudiant toutes les alternatives réalisables dans la conception du projet ; b) Lorsqu'un déplacement de population est inévitable, les activités de réinstallation devront être conçues et exécutées sous la forme de programmes de développement procurant aux personnes déplacées par le projet suffisamment de moyens d'investissement pour leur permettre de bénéficier des avantages du projet. Les populations déplacées devront être consultées de manière constructive et avoir la possibilité de participer à la planification et à la mise en œuvre des programmes de réinstallation ; c) Les personnes déplacées devront être aidées dans leurs efforts d'amélioration, ou du moins de rétablissement, de leurs moyens d'existence et de leur niveau de vie, ceux-ci étant considérés, en terme réels, aux niveaux qui prévalaient au moment de la phase précédant le déplacement ou celle de la mise en œuvre du projet, selon la formule la plus avantageuse.

• Le Cadre réglementaire de la réinstallation

Le programme de réinstallation s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire en République du Congo dans le cadre des procédures opérationnelles de la Banque mondiale.

En outre, les textes juridiques nationaux en la matière ont été considérés, notamment la loi n° 9-2004 du 26 mars 2004 portant code du domaine national complétée par la loi n° 10-2004 du 26 Mars 2004 fixant les principes généraux applicables au régime domanial et foncier au Congo et la loi n° 11-2004 du 26 mars 2004 portant procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Toutefois, la législation nationale et l'OP 4.12 de la Banque Mondiale ne sont pas concordantes sur les propriétaires coutumiers des terres, les Plaintes et la consultation (la participation est plus large dans les textes de l'OP.4.12).

Sous ce rapport, il est préconisé que la politique opérationnelle 4.12 de la Banque Mondiale soit appliquée pour guider le processus de compensation éventuelle dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet.

• Cadre institutionnel et opérationnel

Au niveau du cadre institutionnel et opérationnel de la réinstallation les structures ci-dessous auront à leur charge la gestion de l'ensemble du processus de sa mise en œuvre :

- le ministère de l'Energie ;
- le ministère de l'Environnement qui a en charge la sauvegarde de l'environnement ;
- le ministère de l'Equipement et de l'entretien routier qui est chargé et a droit de regard sur tous les travaux liés aux aménagements des infrastructures sur le plan national, tutelle du PEEDU ;
- le ministère de la justice (les tribunaux) s'occupe des problèmes de litiges en dernier recours quand les tribunaux vont statuer sur tous ces cas de conflits en cas d'absence d'accord à l'amiable ;
- le ministère chargé des actions sociales qui veille au bien-être social ;
- la coordination du PEEDU

Ces structures seront assistées par un assistant technique recruté dont la mission principale est d'adopter une démarche participative afin d'impliquer les principaux acteurs dans l'ensemble du processus (PAP, Conseil communal, services techniques locaux et autorités administratives locales). Cette démarche permettra une mise en œuvre du PAR dans le sens de l'équité et de la justice.

• Caractéristiques socio – économique et environnemental

Sur le plan humain et socio-économique, la zone du projet traverse les arrondissements suivants : Arrondissement N°1 Emery Patrice LUMUMBA, N°2 MVOU-NVOU, N°3 TIE-TIE, N°4 LOANDJILI et N°5 MONGO MPOUKOU.

L'habitat est de deux types : un habitat régulier et moderne composé de villas grands et moyens standing essentiellement, un habitat précaire fait de planches et tôles, etc. Par ailleurs, de nombreuses infrastructures commerciales et socioprofessionnelles de petite taille sont présentes dans la zone du projet (marchés, écoles, centres de santé, etc.).

• Résultats de l'étude socio - économique

Les études socio-économiques effectuées par les enquêteurs au niveau des localités ont permis de recenser et de caractériser les biens des PAP et leur mode de vie. Dans le cadre de cette étude, l'OP 4.12 sera appliquée pour assurer une meilleure prise en charge des PAP. L'analyse des données a permis de faire un état des lieux des PAP comme l'illustre le tableau ci- après :

Arrondissements	Nbre de personnes impactées au niveau des bâtis	Nbre de personnes impactées au niveau des terrasses	Nbre de personnes impactées au niveau des champs
Emery Patrice LUMUMBA (Arrdt 1)	2	0	0
MVOU-MVOU (Arrdt 2)	1	88	1
TIE-TIE (Arrdt 3)	21	12	0
LOANDJILI (Arrdt 4)	95	105	10
MONGO MPOUKOU (Arrdt 5)	94	118	7
Total	213	323	18

• Eligibilité

- Trois catégories de personnes sont éligibles à la compensation. Il s'agit de :
- les détenteurs d'un droit formel sur les terres (y compris les droits coutumiers et traditionnels reconnus par la législation du pays) ;
 - celles qui n'ont pas de droit formel sur les terres au moment où le recensement commence, mais qui ont des titres fonciers ou autres -sous réserve que de tels titres soient reconnus par les lois du pays ou puissent l'être dans le cadre d'un processus identifié dans le plan de réinstallation ; et
 - celles qui n'ont ni droit formel ni titres susceptibles d'être reconnus sur les terres qu'elles occupent.
- Toutes les personnes ci-dessus énumérées reçoivent une compensation pour la perte subie.

• Sélection des sites de réinstallation

Il n'est pas envisagé une réinstallation car la mise en œuvre du projet va entraîner un très léger déplacement temporaire. En effet, les parties affectées par le projet sont surtout les terrasses. Il sera demandé aux personnes affectées de replacer leurs biens après la mise en état des terrasses affectées. De façon consensuelle, les PAP ont choisi de se délocaliser d'elles-mêmes afin de conserver leur réseau social et leur clientèle.

• Gestion des plaintes

La gestion des plaintes doit se faire dans le cadre d'une Commission locale de Conciliation. Des structures plus pérennes et à mandats plus étendus que sont les Comités Locaux de Développement (COLODE) pourraient jouer plus efficacement la fonction de cette commission. Cette commission comprendra : les chefs de quartiers, les maires d'arrondissement, les leaders d'opinion, la SNE et le PEEDU. Le maire d'arrondissement assure la présidence de la commission. La SNE et le PEEDU sont chargés de la supervision du processus.

Eu égard à l'occupation illégale du domaine public pour l'exercice de leurs activités, les PAP sont conscients que le mécanisme de gestion à l'amiable des conflits est plus bénéfique que la saisine des juridictions publiques. Cela est conforme à l'esprit de la PO 4.12 de la Banque Mondiale qui est de résoudre tout problème au niveau local et à l'amiable.

Au-delà de l'option ci-dessus, la PAP peut saisir le tribunal de grande instance. Cette démarche suppose que la PAP dispose des moyens nécessaires (financiers et intellectuels) pour faire prévaloir ses droits et se faire justice.

Nous estimons que quatre semaines sont suffisantes pour la gestion des plaintes. Ce temps pourra être réparti comme suit :

- Une semaine pour les PAP pour déposer leurs plaintes au niveau des chefs de quartiers chefs qui transmettent à la mairie ;
- Une semaine pour prendre connaissance des différentes plaintes et convoquer une session de la Commission locale de Conciliation ;
- Deux semaines pour la commission pour traiter l'ensemble des plaintes.

• Dispositif de mise en œuvre du PAR

Le PEEDU et les Directions Départementales des affaires Foncières ainsi que les autorités communales ont une responsabilité centrale dans la coordination des différentes activités de compensation. Elles devraient mobiliser tous les acteurs pour la mise en œuvre des activités prévues dans le présent rapport. Les indicateurs à suivre seront :

- le nombre de PAP indemnisés ;
- le nombre de personnes devant perdre leur activité génératrice de revenus et les modalités de reconversion socioprofessionnelle
- le nombre d'ayants droit et le nombre d'arbres (pour les pertes d'arbres) à vocation économique ;
- Nombre de plaintes enregistrées ; - Etc.

• Chronogramme de mise en œuvre du PAR

Le chronogramme n'excédera pas trois mois et commencera au plus tard le 25 juillet 2016.

Etapas/Activités	1er mois				2ème mois				3ème mois			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Etape 1: Validation du PAR												
Etape 2: Dépôt d'un exemplaire du PAR auprès de l'administration locale												
Etape 3: Réunion d'information des PAP												
Etape 4 : Signature de l'indemnisation indiquant le montant de la compensation, les objectifs de la compensation, les obligations des parties (affectées et projet)												
Etape 5: Remise de la compensation												
Etape 6: Libération des couloirs et clôture du dossier individuel quand les conditions sont estimées équivalentes à celles de leur ancien milieu de vie												

• Date butoir

Le consultant a sensibilisé les populations à ne plus s'installer dans le couloir de la ligne électrique. Dès l'obtention du marché du PAR et conformément aux dispositions de la PO 4.12, la date butoir a été fixée au 27 juin 2016 correspondant à la fin de l'opération d'inventaire détaillé.

• Suivi et évaluation du PAR

Le suivi-évaluation relève de la responsabilité l'unité de coordination du PEEDU (UCP), des Directions Départementales des affaires Foncières ainsi que des autorités communales avec l'appui des consultants qui produiront un rapport de suivi chaque mois pendant au moins six (6) mois.

• Consultations publiques

De façon générale, les populations affectées par le projet perçoivent positivement le projet. Elles estiment qu'il constitue un facteur de développement et de progrès social pour le pays, car l'amélioration du taux d'accès à l'énergie favorise le développement de la population et attendent avec impatience le début des travaux.

Les craintes qui ont été exprimées par rapport au projet par les PAPs sont relatives aux exigences et modalités de compensation en cas de dégradation, à la durée des travaux qui risque d'accroître les nuisances et la détérioration du cadre de vie, à l'accentuation des problèmes de mobilité et d'accès aux activités implantées sur le long de l'emprise. En réponse à ces préoccupations soulevées par les PAP, le Consultant leur a expliqué leurs droits en matière de réinstallation ainsi que les options qui leur sont offertes par le projet (en nature, en espèces ou sous une autre forme). Globalement, toutes les PAP ont souhaitées être compensées en espèces.

• Estimation des dédommagements

Le coût de la compensation est de 36 067 528 FCFA comme l'indique le tableau ci- après :

N°	Rubriques	Coûts en FCFA	Source de financement
1	Coûts indemnisation		Etat de République du Congo
	Arbres	1 488 257	
	Domaines	24 800 404	
2	Coûts prises en charge de mise en œuvre du PAR acteurs	6 500 000	
3	Imprévu (10%)	3 278 867	
3	Total Global	36 067 528	

Conclusion

La mise en œuvre du PAR va nécessiter une mobilisation financière de 36 067 528 FCFA répartie comme suit :

N	Sujet	Données
1	Localisation du projet	Commune de Pointe Noire
2	Arrondissements traversés	N°1 Emery Patrice LUMUMBA, N°2 MVOU-NVOU, N°3 TIE-TIE, N°4 LOANDJILI N°5 MONGO MPOUKOU
3	Budget de la mise en œuvre du PAR	36 067 734 FCFA
4	Budget des indemnisations	26 288 661 FCFA
5	Date butoir	27 juin 2016
6	Nombre de personnes affectées par le projet	213 pour les bâtis 18 pour les champs 323 pour les terrasses
7	Nombre de ménages affectés par le projet	554
8	Nombre de bâtis touchés	226

La consultation publique a permis de faire les recommandations suivantes :

- Informer et sensibiliser les parties prenantes sur les spécificités et les exigences des financements de la Banque Mondiale (OP 4.12).
- Impliquer les chefs de quartiers dans le l'information/ sensibilisation des populations riveraines ;
- Réaliser de façon diligente les travaux
- Eviter que les tranchées n'empiètent le domaine privé (Parcelles privées) ;
- Fermeture des tranchées dans des délais très courts et la remise en l'état immédiate ;
- Prise en charge de la fermeture des tranchées et la remise en l'état par l'entreprise.

Dans le cadre de l'optimisation du tracé des lignes électriques, le consultant propose le maintien du tracé optimisé qui a été approuvé par la SNE et le chargé du suivi environnemental du PEEDU. Il s'agit du prolongement de la tranchée commune à gauche de la RN1 afin de réduire les impacts négatifs sur les deux accotements de cette voie.

Ministère de la justice, des droits humains, chargé de la promotion des peuples autochtones

Pierre Mabiala a annoncé l'ouverture d'une information pénale contre Ntumi

Lors d'une mise au point faite le mercredi 5 octobre 2016, à son cabinet, à Brazzaville, Pierre Mabiala, ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, a annoncé qu'une information pénale a été ouverte par la justice congolaise contre Frédéric Bintsamou et ses miliciens nsiloulou, pour «actes de violence et de terrorisme». En effet, selon lui, «la justice congolaise assimile ces actes terroristes à ceux perpétrés par la secte Boko-Haram, au Nigéria, au Cameroun, au Tchad, au Mali et au Niger, tant le modus operandi est identique. Pour la justice congolaise, ces actes constituent manifestement une entreprise criminelle à grande échelle de nature terroriste». Pour édifier l'opinion nationale et internationale, le ministre Mabiala a rappelé les principaux actes criminels, qualifiés d'actes terroristes perpétrés par les hommes de Ntumi dans le Pool. Voici un large extrait de sa communication.

«A l'issue de l'attaque des quartiers Sud de Brazzaville, le 4 avril 2016, planifiée, organisée et menée par les ex-miliciens nsiloulou et ninjas à la solde de Monsieur Bintsamou Frédéric alias Ntumi, aux moyens des différentes armes et munitions de guerre illégalement détenues et armes blanches diverses, des personnes avaient trouvé la mort, dont des po-

liciers en plein exercice de leur fonction, d'autres avaient été grièvement blessés. Des biens publics et privés, meubles et immeubles, avaient fait l'objet d'une destruction méchante par ces assaillants. Un traumatisme avait été observé au sein de la population, troublant gravement l'ordre public. Après cette attaque, plusieurs assaillants, parmi lesquels les



Les participants

commanditaires, les auteurs, les co-auteurs et les complices avaient pris la fuite, tandis que d'autres ont été appréhendés et sont en détention préventive à la Maison d'arrêt de Brazzaville, suivant mandat de justice à l'attente de leur procès. C'est ainsi que Monsieur Bintsamou Frédéric alias Ntumi et ses miliciens se sont repliés dans les forêts du Département du Pool, pour y trouver refuge.

Depuis lors, ils se livrent à des actes de violence et de terrorisme contre les populations civiles, les positions de la force publique, les symboles de l'Etat et les biens privés. Tenez: - le 5 juillet 2016: attaque d'un bus de la société de transport «Océan du Nord», entre Yié et Mindouli. Il y a eu plusieurs

(Suite en page 6)

Transport aérien

Ecair a repris ses vols domestiques à destination de Pointe-Noire

La compagnie aérienne Ecair (Equatorial Congo Airlines) a repris, depuis le 3 octobre dernier, ses vols domestiques à destination de Pointe-Noire, au grand bonheur de ses usagers. Ces vols étaient interrompus pour des raisons d'ordre technique. Le tarif promotionnel de 28.800 francs Cfa est un vrai coup d'accélérateur, dans le cadre du marketing commercial et du plan de communication initiés par la compagnie, afin de satisfaire sa clientèle qui afflue dans ses guichets pour s'octroyer une place dans le Boeing 757.200 qui dessert la ville océane. Pour toucher du doigt cette réalité, les journalistes de la presse audiovisuelle et écrite ont effectué un voyage aller-retour Brazzaville/Pointe-Noire.

On les attendait, il sont là; on les a réclamés, ils sont là, les vols domestiques d'Ecair à destination de Pointe-Noire, après une longue période d'interruption. Cette reprise vient comme soulager sa clientèle et augmenter le nombre de flottes à destination de la ville économique. Aussitôt les vols relancés, Ecair a, en même temps, mis en vente les billets promotionnels à 28.800 francs Cfa. Une façon de toujours satisfaire sa clientèle qui n'a pas manqué de faire d'éloges à sa compagnie. «Nous n'attendions que ça. Avec Ecair, nous sommes non seulement rassurés, mais nous voyageons, également, dans de bonnes conditions, comme vous le constatez. Nous étions un peu déçus du fait de cette décision de suspension des vols à destination de Pointe-Noire. Maintenant que les choses sont rentrées dans l'ordre, je suis très content. Merci à la direction générale d'Ecair pour cet effort», a confié un voyageur. Surpris en train de jouer à un jeu installé sur les écrans placés à l'arrière de chaque chaise, Landry n'a pas caché sa satisfaction: «Je me sentais un peu embêté. J'ai toujours pris Ecair. La décision d'annuler ses vols domestiques à destination de Pointe-Noire nous a contrariés. Maintenant que les choses sont rentrées dans l'ordre, chapeau à Ecair. J'ai retrouvé le sourire. Je suis là, je voyage bien. C'est la fidélité. On ne peut pas

changer le naturel. Ecair, c'est comme ma maison, j'y suis, j'y reste». Très accueillantes, les hôtesses d'Ecair donnent le meilleur d'elles-mêmes, pour mettre à l'aise les passagers, même les plus exigeants. «A l'entrée du vol, nous étions accueillis par un sourire qui t'accompagne jusqu'à destination. C'est formidable. On trouve ça nulle part ailleurs. Le vol est impeccable. Pas trop de trous d'air. C'est un Boeing spacieux, les voyageurs sont confortablement assis. Bref, Tu ne regrettes pas! J'aime Ecair, j'aime prendre ses vols. La preuve, je suis là. Le conseil que je peux donner à la direction générale de cette compagnie, c'est d'éviter d'interrompre le trafic, ainsi que les retards et les annulations de vols. C'est très important, pour maintenir la clientèle qui, parfois, est composée d'hommes d'affaires ou d'opérateurs économiques qui voyagent pour aller honorer des rendez-vous d'affaires. En pareilles circonstances, la notion d'heure est strictement importante. Qu'elle respecte les horaires des vols, pour attirer davantage de clients», a laissé entendre un autre voyageur. Quarante minutes. C'est le temps mis pour atteindre la ville de Pointe-Noire. Le commandant de bord, M. Daniel, et son équipage offrent aux passagers du Boeing 757 200 un vol formidable. Dans l'ensemble, les mots «merci et



Pendant le vol.

confortable» associés à la joie des passagers ont dominé les impressions de tous ceux qui ont été interrogés à bord de ses vols aller et retour Brazzaville-Pointe-Noire et Pointe-Noire-Brazzaville,

du samedi 8 octobre 2016, dans la matinée. Désormais, les vols Ecair sont disponibles, chaque semaine, entre les deux villes.

Cyr Armel YABBAT-NGO

NECROLOGIE

La famille MPANDOU :
- NKENGUE Claire ;
- MIFOUNDOU Jean ;
- Mme BAKEKOLO MPANDOU Gisèle ;
- MPANDOU Ferdinand ;
- BIAMPANDOU Daniel.
Informent les parents, amis et connaissances que l'inhumation de leur fille, soeur et nièce, la nommée BAYENIKA MOUNDELE Célestine, décédée en France, aura lieu, le mercredi 12 octobre 2016, au cimetière de Villemomble, en France. A cet effet, une messe de requiem sera célébrée en sa mémoire, ce mercredi 12 octobre 2016, en la pa-



roisse Saint André Kaggwa de Kombé.
Puisse son Ame reposer dans la paix du Seigneur!

Editorial

Arrêter l'indécence!

La politique ne se fait pas sans éthique. Tout homme, toute femme qui s'engage en politique, de manière active ou par ses réflexions, est conscient de ce que la politique n'est pas le domaine du tout permis; il y a des limites qu'imposent l'éthique, la tradition et le droit à travers la législation nationale et les instruments juridiques internationaux auxquels le pays souscrit. On peut dire le plus simplement du monde qu'il n'est pas de politique sans morale. Autrement, l'humanité court à sa perte, selon le célèbre adage latin: «L'homme est le loup de l'homme».

Depuis l'ouverture démocratique, notre pays a fait l'amère expérience des violences armées dues aux querelles politiques. Certains partis politiques étaient arrivés à entretenir des milices armées, responsables de crimes restés impunis depuis novembre 1993, année où se déclenchèrent les premières violences armées opposant les partis politiques. Au sortir des grands-messes de réconciliation nationale, le peuple congolais, dans sa magnanimité légendaire, déclara simplement: «Plus jamais ça!». Autrement dit, plus jamais de violence armée en politique.

Les accords croisés d'avril 2003 mirent un terme aux hostilités dans le Pool, entre le mouvement de résistance armée de Ntumi et les forces gouvernementales, grâce à un processus de négociation difficile, impliquant plusieurs acteurs, dont la ministre Yvonne Adélaïde Mougany et l'ancien premier ministre Isidore Mvoubwa. Le président Denis Sassou-Nguesso s'appuya sur ses plus proches collaborateurs, notamment le ministre d'Etat Firmin Ayesa et le ministre Jean-Baptiste Ondaye, pour que la sortie de Ntumi à Brazzaville et sa prise de fonction comme délégué général chargé de la promotion des valeurs de paix et de la réparation des séquelles de guerre soient rendues techniquement possibles. Des programmes de démobilisation, de ramassage d'armes de guerre et de réinsertion des ex-combattants furent lancés, avec plus ou moins de succès, mais parfois inachevés. Le Pool s'arrima, enfin, à l'ère de la paix et de la liberté de circuler, comme les autres départements du pays. Cahin-caha, de grands projets furent réalisés comme la reconstruction de la route Brazzaville-Kinkala, grâce à l'Union européenne, et en 2010, la municipalisation accélérée du Pool. En ce temps-là, qui pouvait s'imaginer que le pire était encore devant nous? Le dialogue avait permis de sortir des hostilités armées. Les crimes d'assassinats commis par les milices armées furent exemptés du sceau de la justice, pour donner toutes les chances au retour de la paix.

Désormais au sommet d'une institution publique, Frédéric Bintsamou se donna une carrière florissante d'homme d'affaires, allant et venant entre Brazzaville et ses bases de repli dans le Pool. Mais, «chasser le naturel, il revient au galop», dit un autre adage. Habitué à s'imposer par les armes et donc par la criminalité, Ntumi ne s'était pas départi de sa milice qu'il a continué à entretenir, sous le couvert de son mouvement religieux dont il est le pasteur. Ses adeptes s'appellent nsiloulou. Le phénomène était tel que le feu couvait sous la cendre. Ce feu a été attisé de nouveau à l'occasion de la campagne électorale relative à l'élection présidentielle anticipée du 20 mars dernier. Devenu directeur de campagne dans le Pool, d'un candidat de l'opposition, en l'occurrence Guy-Brice Parfait Kolélas, qui fera même de lui son conseiller politique, le pasteur rebelle et ses partisans armés y trouvent le prétexte de reprendre le Pool en otage. C'est le retour à la case-départ d'avant les engagements croisés de 2003. Les incidents se multiplient avec la force publique, dans le Pool, jusqu'aux événements de l'attaque sanglante des quartiers Sud de Brazzaville, le 4 avril 2016, par une horde déchaînée de nsiloulou. La suite, on la connaît: réplique de l'armée par le bombardement des sites du pasteur Ntumi dans le Pool; mandats d'arrêt lancés contre lui et deux de ses proches; renforcement de la présence militaire dans le département, pour traquer les fugitifs, etc. La réaction de Ntumi est alors de recourir au terrorisme, à l'exemple du mitraillage et de l'incendie d'une ambulance en service, avec ses occupants, sur la route de Kinkala. Dès lors, Ntumi s'est disqualifié en politique. Prendre prétexte de ses actes terroristes ou criminels pour revendiquer un dialogue avec le gouvernement est une indécence morale indigne d'une classe politique responsable. Le «Plus jamais ça!» a tout de même un grand sens pour le peuple congolais, parce qu'il y a des limites éthiques et juridiques à l'action politique. On ne peut pas recourir aux armes, tuer des innocents, pour soutenir des revendications politiques. Désormais, le pasteur rebelle n'a plus d'autre voie que de se soumettre à la justice de son pays. A lui de dénoncer ses complices ou ses manipulateurs. Les habitants du Pool ont trop souffert et souffrent

(Suite en page 6)

ETUDE DE MAITRES

Ange Pépin POSSENNE & Jean Ignace MASSAMBA

**Huissiers de Justice, Commissaires-priseurs associés
Près la Cour d'Appel de Brazzaville**

13, rue Dispensaire-En face de l'Agence Crédit du Congo Poto-Poto

E-mail: Office.possenne_massamba@yahoo.fr - Tél.(242) 05.529.47.82/05.529.47.83/06.668.70.49 /06.668.70.28-B.P : 14642

Membres adhérents de l'Union Internationale des Huissiers de Justice et Officiers Judiciaires

PLACARD DE VENTE

AVIS DE VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

Par autorité de justice

Maîtres Ange Pépin POSSENNE et Jean-Ignace MASSAMBA, Huissiers de Justice, Commissaires-Priseurs associés près la Cour d'Appel de Brazzaville, portent à la connaissance du public, qu'à la demande de la Banque Congolaise de l'Habitat, dite BCH, représentée par son Directeur Général, Monsieur Fadhel GUIZANI,

Il sera procédé, le samedi 15 octobre 2016, à 09heures précises, à la Barre du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, sis Palais de Justice;

A l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur de la Propriétés bâtie de sieur MOUETOUKOUENDA Jean-Pierre sise 75, rue Balloys, croisement d'avec l'Avenue de la Tsiémé Ouenzé, arrêt de bus Mimi, Brazzaville, cadastrée, Section P9, Bloc 63,

Parcelle 14, d'une superficie de 566,19m2, objet du Titre Foncier N°11.592;

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, le 16 février 2016, par le Cabinet d'Avocat Yvon Éric IBOUANGA, sis Immeuble SOPRIM, dit Patte d'Oie, face ENAM, appartement J.335S, 4e étage, Mougali, Brazzaville, les enchères seront reçues sur la mise à prix de QUATRE-VINGT MILLIONS (80.000.000) Francs CFA.

Le montant de l'enchère sera fixé séance tenante. Les enchères seront portées de vive voix et on ne constatera que la dernière; Pour plus d'informations, veuillez-vous rapprocher, tous les jours ouvrables, de:

1°) - Cabinet d'Avocat Yvon Éric IBOUANGA, sis Immeuble SOPRIM, dit Patte d'Oie, face

ENAM, appartement J.335S, 4e étage, Mougali, Brazzaville, Tél. : 06.665.95.59 ; 2°)- Etude de Maîtres Ange Pépin POSSENNE et Jean-Ignace MASSAMBA, sise 13, rue Dispensaire, face Agence Crédit du Congo, Poto-Poto, Tél.: 06.668.70.49/06.668.70.28/05.529.47.82/05.529.47.83 ; 3°)- Au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, sis Palais de Justice.

Fait à Brazzaville, le 9 septembre 2016



L'Huissier de Justice



MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Central African Backbone - Communication Infrastructure and Technology CAB - CIT - Congo / Projet N° 497/40 - CG
Unité de Coordination du Projet



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N° 004 /MPT/2016/UCP/CAB

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR REALISER L'ETUDE SUR LES MECANISMES DE MESURE ET DE DIMENSIONNEMENT DU TRAFIC DU RESEAU FIBRE OPTIQUE CAB

La République du Congo a signé un accord de prêt avec l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre de la troisième phase du programme sous régional Central African Backbone composante République du Congo, et à l'intention d'utiliser une partie du montant de cet accord de financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant :

<<Assistance technique sur les mécanismes de mesure et de dimensionnement du trafic du réseau de télécommunication en fibre optique du projet CAB>>.

I. Objectif de la mission du consultant :

L'objectif global de la mission est de fournir une assistance technique à l'Unité de Coordination du Projet CAB3, représentant du Ministère des Postes et Télécommunications, pour mettre en place des mécanismes de mesures et de dimensionnement du trafic en vue d'optimiser l'utilisation des infrastructures de télécommunication en fibres optiques en cours de construction dont la gestion et la commercialisation seront confiées à un opérateur recruté à travers un Appel d'Offres International, ouvert, transparent et non discriminatoire.

De façon spécifique, cette assistance technique permettra de définir des recommandations techniques et la proposition des outils permettant:

- Dimensionnement et planification des réseaux

- Optimisation de la QOS, performance et sécurisation
- Analyse des mécanismes
- Principe de tarification
- Engagement de services (SLA).

III. Profil du consultant :

Pour l'exécution correcte de la mission, les compétences minimales suivantes sont requises du Consultant individuel :

- * Etre diplômé d'une école d'ingénieur en informatique, en télécommunication ou d'université de formation jugée pertinente pour la mission et titulaire d'au moins un BAC+4 ;
- * Avoir une connaissance significative dans le secteur des télécoms ;
- * Avoir une expérience reconnue d'au moins cinq (5) ans, dans le secteur des télécommunications ;
- * Avoir réalisé au moins trois (3) missions sur le dimensionnement des réseaux de télécommunications ;
- * Avoir participé au déploiement d'au moins une infrastructure de télécommunications à très haut débit ;
- * Avoir une maîtrise de la langue française et avoir un bon sens de la communication ;
- * Avoir une connaissance du secteur des télécommunications au Congo serait un atout.

IV. Durée de la mission :

La durée de la mission est prévue pour deux (2) mois à compter de la date signature du Contrat.

IV. Dépôt des candidatures

Les candidats peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures comprenant : une lettre de motivation, le curriculum vitae et les copies de diplômes doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 25 octobre 2016 à 12H00.

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet CAB-CIT
Rue LOCKO Isaac, derrière l'Ambassade des Etats Unis
BP. 1420
Tél. (242) 06 835 00 41
E-mail: contact@cabcongo.org
Site web : www.cabcongo.org
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 07 octobre 2016

**Le Coordonnateur,
Yvon-Didier MIAHAKANDA**

Ministère de l'aménagement du territoire et des grands travaux

Jean-Jacques Bouya a visité deux chantiers bien avancés à Brazzaville

Le ministre de l'aménagement du territoire et des grands travaux, Jean-Jacques Bouya, a procédé, jeudi 6 octobre 2016, à la visite de deux chantiers à Brazzaville. Il s'agit des chantiers relatifs à la construction du Centre international de conférence de Kintélé, dans le district d'Ignié, au Nord de Brazzaville, et du musée de l'histoire politique africaine, situé au quartier Mpila, dans le 6^e arrondissement Talangai. Au terme de cette visite, le ministre Bouya, qui était accompagné d'une forte délégation de son cabinet, s'est réjoui du niveau d'exécution des travaux et a annoncé que les deux infrastructures seront livrées à l'Etat, d'ici peu.



Les ministres Jean Jacques Bouya et Leonidas Carel Mottom Mamoni visitant les chantiers.

Fruit de la coopération entre le Congo et la Turquie, le Centre international de conférence de Kintélé était le premier chantier visité par le ministre Jean-Jacques Bouya, fraîchement rentré de France. D'un coût global de 200 millions d'euros soit 130 milliards de francs Cfa, ce centre est un immeuble présentant une architecture ultra-moderne, sur une superficie de 31.741 mètres-carrés. Sa fondation est en béton armé, avec une ossature en acier.

Exécutés par l'entreprise turque Summa, les travaux, prévus pour une année, sont presque achevés et le centre est en partie équipé. Il comprend, entre autres, une salle de conférence de 1500 places dont 8 places pour handicapés, une salle des présidents de 375 sièges (1+4), une salle de banquet de 1000 personnes, un hôtel de 200 chambres dont quatre suites présidentielles et

un salon V.i.p (Pour personnalités très importantes). «Ce centre peut abriter les événements de grande envergure. Nous sommes satisfaits de ce grand hôtel, avec toutes les autres structures. C'est un hôtel complet où les gens peuvent venir se reposer. Il est possible également de parler des problèmes du monde et non pas seulement de l'Afrique. Nous devons faire de ce centre une destination de travail comme celle des affaires, créer l'ensemble des événements pour faire connaître le pays», a déclaré le ministre Bouya, à l'issue de la visite, comme pour exprimer sa satisfaction sur l'état d'avancement des travaux.

Exécutés par la société chinoise China Jiangsu, les travaux de construction du musée de l'histoire politique africaine sont pratiquement terminés. Le ministre Bouya a visité ce chantier avec son collègue Leonidas Carel

Mottom Mamoni, ministre de la culture et des arts, ainsi que les membres de la direction du Fespam (Festival panafricain de musique) qui l'ont rejoint. Dédié à l'élite politique africaine, ce musée va intégrer les activités du Fespam. «Ce musée est le lieu par excellence qui peut traduire l'histoire du pays avec une dimension continentale et aussi, l'art contemporain africain. On ne peut pas non plus vivre sans l'art, sans la culture. C'est le vœu du président de la République, celui d'implanter une ville complète, une ville qui a une histoire, après avoir enlevé les casernes militaires», a confié Jean-Jacques Bouya.

Pour sa part, le ministre Mottom Mamoni s'est dit satisfait de la qualité du bâtiment. «Au-

jourd'hui, dans quelques mois, nous aurons un musée qui permettra à l'ensemble des Africains de visiter les richesses de notre histoire, l'histoire de l'Afrique, l'histoire du Congo. Je ne peux qu'être ému et joyeux d'observer que la culture est l'art qui s'inscrit dans le cadre de la marche vers le développement prônée par le président de la République», a-t-il déclaré. Cette visite a montré que malgré la passe financière difficile que traverse le pays, en raison de la chute du prix du baril de pétrole, le gouvernement, sous l'impulsion du chef de l'Etat, poursuit la construction des infrastructures dont le pays a besoin pour son émergence.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des congolais de l'étranger

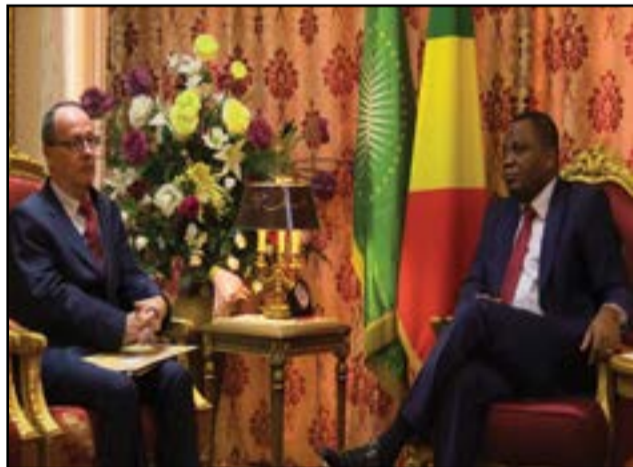
Les nouveaux ambassadeurs de l'Allemagne et du Japon ont pris leurs fonctions

Klaus Peter Schick, et Hiroshi Karubé, respectivement, ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de l'Allemagne et du Japon en République du Congo, ont présenté, au ministre des affaires étrangères, de la coopération et des congolais de l'étranger, Jean-Claude Gakosso, mercredi, 5 octobre 2016, au siège dudit ministère à Brazzaville, leurs copies figurées de lettres de créance.

Né le 28 janvier 1955, à Langerfeld, en Allemagne, marié et père d'un enfant, l'ambassadeur d'Allemagne, Klaus Peter Schick, était en poste à Port-au-Prince (Haïti) depuis 2012, avant d'être nommé à Brazzaville. Signalons que les relations diplomatiques entre la République du Congo et la République Fédérale d'Allemagne remontent à 1961. La coopération entre les deux pays a connu, ces dernières années, un regain de dynamisme, sous l'impulsion des autorités gouvernementales des deux pays. On peut rappeler certains faits comme la signature, le 14 décembre 2010, de l'accord bilatéral sur l'annulation de la dette du Congo vis-à-vis de l'Allemagne, pour un montant de 46 milliards 985 millions de francs Cfa; l'accord entre la nouvelle compagnie aérienne congolaise Ecair (Equatorial Congo airlines) et Lufthansa consulting pour la fourniture, par cette dernière, de son expertise technique; la société allemande Fitchner assure la mission de contrôle du barrage hydroélectrique d'Imboulou, etc. Né le 8 février 1956, le nouvel ambassadeur du Japon au Congo, Hiroshi Karubé est diplômé en droit de l'Université de Tokyo, depuis août 2014.

Il était en poste au Canada et a été délégué du Japon pour l'Organisation de l'aviation civile internationale, avant d'être affecté à Brazzaville. Le Congo et le Japon ont établi leurs relations diplomatiques le 28 août 1968. L'excellence des relations entre les deux pays se caractérise par le financement, au Congo, de plusieurs projets parmi lesquels le programme africain d'adaptation aux changements climatiques, visant à intégrer le processus d'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies, les politiques et la planification de développement de base de la République du Congo.

Projet entièrement financé par le gouvernement japonais à hauteur de 2 millions 975 mille dollars Us, soit 1 milliard 487 millions 500 mille F. Cfa. Grâce à cela, le Congo dispose maintenant, d'un serveur H.p.c (High performance computer) et de 6 stations climatiques, pour la gestion de l'information et des données. A cela il faut ajouter, dans le cadre de l'assistance, par l'entremise du Pam (Programme alimentaire mondial), l'octroi, pour l'année fiscale 2012, d'une aide constituée de 250 tonnes de boîtes de conserve de thon, d'un montant de 2,5 millions de dollars



Jean-Claude Gakosso s'entretenant avec l'un des ambassadeurs.

Us; un don de 1000 tables-bancs d'une valeur de 70.000 dollars Us; l'appui au système de suivi et d'évaluation du document stratégique pour la réduction de

la pauvreté, pour un montant de 640.504 dollars Us, etc.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Transformation agro-alimentaire

Promouvoir la consommation de jus de fruits locaux artisanaux

Il s'est tenu, vendredi 23 septembre 2016, au Centre interdiocésain des œuvres à Brazzaville, un atelier de restitution de l'étude de marché des jus de fruits locaux artisanaux. Organisé par le Pamtaac-B (Projet d'appui au maraîchage, à la transformation agro-alimentaire et la commercialisation des produits transformés), cet atelier a réuni une soixantaine de participants et avait pour objectif d'améliorer la chaîne de fabrication et de vente des jus de fruits locaux, tout en encourageant les consommateurs à s'y intéresser.



Une vue du présidium.

Débutée en avril 2016, l'étude de marché de jus de fruits locaux artisanaux s'est achevée le 15 juillet dernier. En termes d'effectifs par rapport aux cibles (producteurs bénéficiaires, revendeurs et consommateurs), les enquêteurs ont pu atteindre les résultats suivants: 10 producteurs de jus de qualité, 2 producteurs de jus de base, 93 revendeurs et 185 consommateurs. «C'est une étude qui a demandé beaucoup d'enquêtes sur le terrain. Et c'est un travail d'analyse. L'objectif c'est de fournir des informations aux producteurs de jus locaux, sur les marchés qu'ils peuvent utiliser; à quels prix ils peuvent vendre leurs produits; à qui et à quelles conditions; est-ce qu'ils s'intéressent aux produits européens et à quels prix; à

(Suite en page 7)

I.t.i.e. (Initiative pour la transparence des industries extractives)

Vers une gouvernance optimale du secteur des industries extractives

Pefaco Hôtel de l'aéroport international de Brazzaville a abrité, du 5 au 7 octobre 2016, la 5^e conférence des coordonnateurs nationaux de l'I.t.i.e (Initiative pour la transparence des industries extractives) des pays d'Afrique et Madagascar. Ouverte par Thierry Mougalla, ministre de la communication et des médias, représentant le ministre des finances, du budget et du portefeuille public, en présence de Jean-Marc Thystère-Tchicaya, ministre des hydrocarbures, cette conférence a réuni les coordonnateurs I.t.i.e de 12 pays africains (Congo, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Conakry, Guinée Equatoriale, Mali, République Centrafricaine, RD Congo, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Tchad et Togo).



Photo de famille.

Le choix de Brazzaville, pour abriter les travaux de la 5^e conférence des coordonnateurs nationaux de l'I.t.i.e-Afrique manifeste «une reconnaissance des pays frères pour la contribution du Congo dans l'évolution et la mise en œuvre de cette initiative. C'est ici l'occasion de réaffirmer de manière solennelle que l'atteinte des objectifs majeurs de l'I.t.i.e. a été et demeurera, pour les prochaines années, un des axes prioritaires de l'action du gouvernement congolais», a fait savoir le ministre Mougalla, dans son allocution d'ouverture.

Entre autres points abordés au cours de cette 5^e conférence, la feuille de route sur la propriété réelle, les recommandations des rapports I.t.i.e et leur intégration dans les systèmes nationaux, la présentation, par Skype, des lignes directrices et plateforme de communication, le suivi des encaissements pétroliers sur la base du rapport K.p.m.g, un cabinet d'audit basée aux Etats Unis d'Amérique, etc.

Le gouvernement congolais estime que les conclusions et recommandations sur des sujets aussi variés que sensibles, particulièrement la validation, la propriété réelle, les données ouvertes, etc, permettront d'obtenir de la 35^e session du conseil d'administration de l'I.t.i.e internationale, qui se tiendra, prochainement, à Astana, au Kazakhstan, un mode opératoire efficace ainsi que de meilleures dispositions objectives de réalisation, au profit de l'action des gouvernements et de l'ensemble des parties prenantes, société civile incluse, des pays respectifs.

Pendant, il a été constaté qu'à l'étape de l'évaluation du secrétariat international, sur les 6 pays évalués, aucun n'a été conforme. Trois pays sont susceptibles d'être suspendus, pour n'avoir pas accompli des progrès satisfaisants concernant les quatre exigences de sauvegarde, et un pays pourrait être radié, puisqu'il n'a accompli aucun progrès... Il a, pour cela, été recommandé que le processus d'évaluation se poursuive pour permettre à tous les pays de saisir des mesures correctives, pour une deuxième validation sans qu'aucun pays ne soit suspendu après la première évaluation. En outre, le collègue des coordonnateurs I.t.i.e-Afrique a réaffirmé son engagement à effectuer des missions d'appui au Mozambique, pour raviver sa participation aux rencontres des coordonnateurs nationaux de l'I.t.i.e-Afrique, en Guinée Equatoriale pour l'assister à surmonter les derniers obstacles dans sa voie vers sa candidature à l'I.t.i.e et du Gabon, pour l'assistance à identifier les étapes restant à franchir, pour sa réintégration dans l'I.t.i.e.

L'ambassade des Etats-Unis au Congo demande à ses ressortissants d'éviter le Pool

Dans un message adressé à ses compatriotes vivant au Congo, l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique informe les citoyens américains des récents événements sanglants qui se sont produits dans le département du Pool. Elle leur demande, en conséquence, d'éviter les zones du pays touchées par les violences sanglantes et de faire extrêmement attention quand ils se déplacent dans les zones avoisinantes. Signalons que si l'on n'a relevé, jusque-là, aucun fait à l'encontre des ressortissants occidentaux, dans ce qui se passe dans le Pool, l'on se souvient que les nsiloulou du pasteur Ntumi sont à l'origine de l'enlèvement, en mars 2002, d'un prêtre missionnaire français, le père Jean Guth, curé de la Paroisse Saint Pierre Claver de Maya, et de sa mort, suite aux mauvais traitements qu'il avait subis et de l'assassinat, en octobre 1998, d'un autre prêtre, de nationalité polonaise, le père Yan Czuba, curé de la Paroisse Saint-Thomas de Loulombo, dans le district de Mindouli.

Clément Mouamba à Kinkala, pour une action humanitaire en faveur des déplacés

Le premier ministre Clément Mouamba était à Kinkala, chef-lieu du département du Pool, la semaine dernière. A la tête d'une délégation gouvernementale comprenant le ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou, à laquelle était associé le président du C.c.a.s (Comité consultatif d'appui et de suivi de la municipalisation accélérée du Pool), Isidore Mvoubi. Le premier ministre Clément Mouamba avait rejoint le ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, Mme Antoinette Dinga-Djondo, qui était arrivée, par la route, à Kinkala, un jour avant, pour la distribution de l'aide humanitaire aux déplacés (vivres, ustensiles de cuisine, seaux, nattes, papier hygiénique, médicaments, etc.). Le premier ministre a promis aux populations le rétablissement de la sécurité dans le Pool. Les militaires ne sont pas là pour vous bombarder, mais pour protéger les populations, a-t-il expliqué aux populations, en Kituba. La présence des autorités gouvernementales à Kinkala a réjoui et rassuré les populations, mais on est encore loin du bout du tunnel, dans cette crise qui sévit de nouveau dans ce département.

Germain Céphas Ewangui a répondu à Pierre Mabiala sur R.f.i et France 24

Dans sa communication du 5 octobre, le ministre de la justice, Pierre Mabiala, a relevé le mutisme des organisations des droits de l'homme qui ne dénoncent pas les graves violations des droits de l'homme et les actes de terrorisme commis par les hommes de Ntumi, depuis la recrudescence des violences dans le département du Pool. Sur les antennes de R.f.i et de France 24, Germain Céphas Ewangui a réagi, disant que les O.n.g.s de défense des droits de l'homme n'ont pas pour vocation de s'adresser à des individus, mais plutôt à l'Etat. Il a exprimé son indignation de voir que l'Etat congolais n'arrive pas à restaurer la sécurité dans le Pool, alors qu'il a une Force publique qui compte une cinquantaine de généraux, face à un pasteur qui n'est même pas sorti d'une académie militaire. Signalons qu'à Mayama, le complexe que Ntumi avait construit au village Mienanzambi a été complètement détruit par l'armée. Faut-il y lire le signe que la Force publique est maintenant déterminée à mettre la main sur Ntumi?

Des sites à Brazzaville pour les élèves provenant du Pool

Quel sort pour les élèves perturbés par la crise au Pool? La question se pose depuis que la rentrée des classes a eu lieu, le lundi 3 octobre 2016. En effet, la reprise des attaques armées dans le département du Pool a, entre autres, eu comme conséquences la paralysie de l'enseignement dans les zones en insécurité. Les élèves de ces zones risquent de perdre encore une année scolaire. Face à cette situation, le Ministère de l'enseignement primaire, secondaire, chargé de l'alphabétisation, a retenu quatre sites à Brazzaville où les élèves en provenance du Pool peuvent s'inscrire, notamment le C.e.g de Mafouta, le Lycée Pierre Savorgnan De Brazza, le Lycée de la Réconciliation de Mfilou et le C.e.g de Moukondo.

Carburant à Brazzaville: le soulagement

Après la crise de carburant qui a perturbé les automobilistes, la semaine passée, le carburant est de nouveau disponible dans les stations-service de Brazzaville. Les autorités habilitées ont fait convoier un train-marchandises transportant des wagons-citernes pleins de carburant qui est arrivé à Brazzaville l'après-midi du samedi 8 septembre 2016, sous escorte militaire renforcée, pour traverser les zones en insécurité dans le Pool. Des témoins affirment même avoir entendu quelques tirs de sommation des agents de la Force publique qui le convoiaient. L'essentiel est que le carburant est maintenant disponible. En tout cas, les automobilistes, notamment ceux du transport en commun, ont poussé un ouf de soulagement, car ils peuvent se passer des "Kadhafi" qui leur vendaient, parfois, le litre d'essence à 1500 francs CFA.

Dur, dur d'être étudiant à l'étranger

C'est ce que l'on pourrait dire des étudiants congolais inscrits à l'Institut universitaire de la Côte, au Cameroun. Ces étudiants risqueraient d'être privés de cours, si l'on en croit le message qu'ils ont posté sur les réseaux sociaux. Et pour cause, ça fait deux ans que leurs frais académiques ne sont pas payés. Conséquences: ceux qui sont en Deuxième année ne feront pas le B.t.s., et ceux de la Troisième année ne feront plus cours. Ils sont également à trois trimestres sans bourse, affirment-ils. A quoi bon envoyer

Arrondissement 1 Lumumba (Pointe-Noire)

Le P.c.p.a-Congo conduit un projet de tables-bancs pour les écoles primaires

Il y a quelques mois, le P.c.p.a-Congo (Programme concerté pluri acteurs du Congo) a initié des consultations citoyennes avec les habitants du premier arrondissement Lumumba, à Pointe-Noire, afin d'identifier les problèmes majeurs auxquels ils sont confrontés. Parmi les problèmes recensés, la question du déficit en tables-bancs dans les écoles primaires, a été mise en exergue.

Les consultations faites par le P.c.p.a-Congo s'étaient déroulées dans les différents quartiers, avec l'accord et l'appui de l'autorité de la mairie de Lumumba. Elles ont permis à l'ensemble des acteurs concernés de se mettre ensemble, pour proposer des solutions, dans un espace de concertation citoyenne. La résolution du déficit en tables-bancs dans les écoles primaires a donc été transformée en un projet, pour le C.a.b.s (Cercle d'actions pour la promotion du bien-être social) et le S.i.m.c.s (Secours international mouvement chrétien pour la solidarité).

Ce binôme entre les deux O.n.g.s a obtenu le concours financier du C.f.s.i (Comité français pour la solidarité internationale), pour un montant de 13 millions de francs Cfa. Hors le coût global du projet est d'une vingtaine de millions de francs Cfa. Soit 7 millions de francs Cfa à rechercher, à charge pour les bénéficiaires. «Nous lançons un appel aux donateurs, commerçants de la localité, élus locaux et autres bienfaiteurs, afin qu'ils aident ce projet à acquérir les tables-bancs, pour le bien-être de nos enfants, les élèves des écoles primaires de cet arrondissement», a dit M. Klément



Le déficit en tables-bancs, un des problèmes identifiés par le P.c.p.a-Congo.

Mvembé, le coordonnateur de ce projet tables-bancs. Même si, pour le moment, le projet ne vise qu'à obtenir, dans un premier temps, environ 500 tables-bancs, «il aura au moins le mérite de contribuer à améliorer les conditions d'apprentissage des élèves du cycle primaire de l'arrondissement 1 Lumumba. Le projet concerne,

Paul TCHOMVO

(Suite de la page 3)

blessés graves et des destructions matériels;

- le 22 septembre 2016, à Missafou, une délégation de l'Unicef, conduite par Mesdames Aurélie Ikonga et Mireille Malonga, a été attaquée. Les membres de cette délégation, qui ont subi un traitement inhumain, ont été dépossédés de tous leurs biens;

- le 23 septembre 2016: attaque d'une position militaire au village Mangola, dans le district de Mindouli. 4 militaires ont trouvé la mort.

- le 24 septembre 2016: un train-marchandises a été attaqué à la gare de Kinkembo. Un gendarme a été grièvement blessé par balle;

- le 26 septembre 2016: Madame la sous-préfète de Madingou s'est vue dépouiller de tous ses biens ainsi que des dossiers officiels et son véhicule incendié entre les villages Kifoulou et Mangola (district de Mindouli), alors qu'elle se rendait à Brazzaville, en mission officielle. Cette autorité sous-préfectorale a échappé au viol, grâce à l'intervention de la Force publique;

- le 28 septembre 2016, vers 19h: attaque d'un bus de marque Toyota Coaster desservant le tronçon Brazzaville-Kinkala, au village Siassia. Plusieurs voyageurs blessés et conduits à l'hôpital de Kinkala. Les blessés les plus graves ont été évacués sur Brazzaville, à bord d'une ambulance. Chacun sait qu'une ambulance est inattaquable, du fait qu'elle est tributaire d'une protection générale en droit international humanitaire. Malheureusement, les partisans de Bintsamou Frédéric ont tiré sur l'ambulance, tuant 2 militaires: l'adjudant Nkaya Stevie et le Sergent-chef Kiabeya Ludovic, ainsi que l'ambulancier, le nommé Bakila. De plus, deux jeunes filles, après avoir été extirpées de cette ambulance, ont fait l'objet de mutilations génitales et ont été abandonnées sur les lieux. L'ambulance a, par la suite, été incendiée et le véhicule des Forces armées congolaises complètement détruit.

- le 30 septembre 2016: attaque d'une position des policiers en mission à Nguéla. Il y a eu plusieurs blessés graves, évacués à Brazzaville par hélicoptère. Le même jour, attaque d'une rame de train transportant du carburant entre Loulombo et Kinkembo. Deux citernes de carburant totalement enflammées et calcinées, entraînant 16 morts dont 4 gendarmes, 2 policiers, 9 civils et le conducteur du train ainsi que plusieurs blessés graves. Les trafics ferroviaire et routier sont interrompus suite à ces exactions criminelles.

Aujourd'hui, les populations du département du Département du Pool sont systématiquement terrorisées, chassées de leurs propres villages et dépouillées de tous leurs biens, les

mettant ainsi dans un état de grande détresse. Elles sont pourchassées et sont forcées au déplacement massif, pour se réfugier dans les chefs-lieux de districts, notamment à Mindouli, Mbanza-Ndouna, Kindamba, Louingui, Goma Tsé-Tsé, Kinkala, dans le Département du Pool, et à Loutété, dans le Département de la Bouenza, pour ne citer que ceux-là. Il s'agit là d'une violation très grave et récurrente des principes du droit international humanitaire imputable à Bintsamou Frédéric, alias Ntumi, à ses co-auteurs ainsi qu'à ses complices.

Au vu de ce qui précède, la justice congolaise constate la commission des actes de violence et de terrorisme par Bintsamou Frédéric, alias Ntumi, et ses miliciens, procédant ainsi à la violation des droits de l'homme dans le Département du Pool. La justice congolaise

assimile ces actes terroristes à ceux perpétrés par la secte Boko-Haram, au Nigeria, au Cameroun, au Tchad, au Mali et au Niger, tant le modus operandi est identique. Pour la justice congolaise, ces actes constituent manifestement une entreprise criminelle à grande échelle de nature terroriste». Pierre Mabiala a conclu sa communication, en disant: «Une chose est cependant irréfutable: Bintsamou Frédéric, alias Ntumi, et ses partisans tuent, violent, pillent, détruisent les biens publics et privés, attaquent les positions des forces de sécurité et de défense, coupent les routes, séquestrent et endoctrinent les populations, puis se retirent dans leur cachette et recommencent à vouloir leurs exactions. C'est un instinct de barbarie récurrent qu'ils expriment au quotidien».

Propos recueillis par Pascal-Azad DOKO

(Suite de l'Edito)

trop, moralement et physiquement, pour espérer que son banditisme armé peut être de nouveau absout par des manœuvres politiques de dialogue. Ni Joseph Kony en Ouganda, ni Abu Bakr Al Baghdadi en Irak, encore moins Abubakar Shekau au Nigeria, etc, n'ont été appelés à des tables de négociations avec les gouvernements de leurs pays respectifs, car ils sont à la tête d'impitoyables mouvements terroristes commettant d'abominables crimes de guerre. Pour cela, ils sont traqués, afin d'être mis devant la justice. Dommage à ceux qui, au Congo, n'ont pas encore compris que la politique a des limites. Quand quelqu'un crible de balles une ambulance en service et l'incendie avec ses occupants, qu'est-ce qu'on peut négocier avec lui, franchement? Le mettre au gouvernement pour qu'on ait la paix? Mon Dieu! C'est le comble de la honte et de l'impuissance de l'Etat. On ne doit pas mettre sur un même pied d'égalité ceux qui massacrent le peuple, pour faire valoir leurs revendications politiques, et ceux qui, au risque de leur vie, cherchent à le protéger. Oui, il faut plutôt discuter avec des dirigeants conscients que la politique a une éthique. Maintenant, pourquoi notre force publique n'arrive-t-elle pas à mettre la main sur les fuyitifs dans le Pool? C'est la question que tout le monde se pose. Au point qu'excédées par cette situation, plusieurs personnes pensent que Ntumi est un fonds de commerce. Pour leur crédibilité, les autorités nationales devraient relever le défi de mettre rapidement les fuyitifs devant la justice et ce n'est pas un défi plus difficile à relever que celui d'envoyer une fusée sur la lune, quand on dispose d'une force publique devant faire preuve de qualités professionnelles reconnues.

Joachim MBANZA

NECROLOGIE



Les enfants NKENKO KIETA André et la veuve, informent les parents, amis et connaissances du décès de leur père, mari, grand-père, le samedi 8 octobre 2016, à l'hôpital de Makélékélé. La veillée se tient au n° 2213, avenue Sita-dia-tsiolo Bifouiti - Makélékélé. La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.

Ministère du commerce extérieur et de la consommation

Lutter contre les goulots d'étranglement dans les échanges commerciaux avec les pays voisins

En partenariat avec la représentation de la Banque mondiale au Congo, le Ministère du commerce extérieur et de la consommation a organisé, vendredi 23 septembre 2016, à l'Hôtel Radisson Blu, à Brazzaville, une séance de restitution de l'étude réalisée par la Banque mondiale sur le thème: «La facilitation des échanges commerciaux entre le Congo et ses voisins: les goulots d'étranglement». Ouvert par Albert Samba, directeur de cabinet du ministre du commerce extérieur et de la consommation, en présence de Djibrilla Adamo Issa, représentant résident de la Banque mondiale au Congo, cet atelier a regroupé plus d'une cinquantaine de participants venus de plusieurs administrations publiques, des sociétés de transit, de la chambre de commerce, du Cerape (centre d'études et de recherche sur les analyses et politiques économiques), des associations patronales et des partenaires techniques et financiers du Congo.



Albert Samba et Djibrilla Adamo Issa à l'ouverture des travaux.

L'étude réalisée par la Banque mondiale se focalise sur les goulots d'étranglement dans les échanges commerciaux entre le Congo et ses pays voisins. Cette étude fait ressortir plusieurs entraves dont entre autres, le manque d'informations détaillées sur les flux commerciaux entre le Congo et ses voisins, l'absence de coordination et de coopération entre les administrations, l'existence de plusieurs postes de contrôle et de taxes illégales créant des tracasseries administratives, la persistance des entraves à l'intégration régionale des pays de la Cemac, plus forte que dans les autres régions du monde, et le ralentissement des flux commerciaux entre les pays membres. L'étude relève également des insuffisances dans l'organisation des fournisseurs de services de transport, des faiblesses dans la gestion du fret, des insuffisances dans la ré-

gulation des voies de transport qui provoquent des surcoûts de transport et entravent le développement de ce secteur. Enfin, il y a la faible capacité des ressources humaines et techniques à des différents niveaux du secteur de transport. Afin de résoudre les problèmes identifiés, l'étude fait des propositions à travers des recommandations. Le Congo est un pays de transit pour les marchandises et les personnes circulant entre le Cameroun et la RD Congo et entre d'autres parties du monde et l'Angola par le Cabinda. Développer une logistique moderne et efficace réduira les coûts de transit et contribuera à promouvoir le commerce international et régional. Le Congo gagnerait à améliorer l'efficacité opérationnelle des mouvements de fret, afin de satisfaire la demande croissante dans le transport et améliorer la vitalité

et la connectivité régionales de son économie. D'ailleurs, au cours des échanges, les participants ont reconnu que les conclusions de ce rapport aideront le gouvernement dans la conception et la mise en œuvre des mesures facilitant les échanges commerciaux entre le Congo et ses voisins. «Au cours des 15 dernières années, la République du Congo a bénéficié d'un environnement macroéconomique favorable, où la moyenne des taux de croissance a avoisiné 4,5%. Cependant, des goulots d'étranglement structurels au commerce ont constitué les principales entraves à la compétitivité de l'économie congolaise. Afin d'éradiquer ces goulots d'étranglement, le gouvernement avait adopté des programmes de réformes structurelles qu'il est en train de mettre en œuvre, pour créer un secteur privé plus compétitif, mieux orienté vers l'économie

de marché», a indiquée à Djibrilla A. Issa. Malgré tout, le Congo a fait des efforts en termes de construction des infrastructures de base, dans le secteur des transports, comme l'a reconnu Albert Samba. «Les investissements physiques réalisés ces dernières années, contribuant à la facilitation des échanges commerciaux, visent avant tout à l'amélioration de la compétitivité des biens et services locaux, aux fins d'accroître la croissance et de réduire la pauvreté de masse. Ils concentrent le désenclavement de certaines régions et le ralliement de Brazzaville, la capitale, au port de Pointe-Noire, à travers la modernisation du réseau routier, mais aussi à l'amélioration de la distribution énergétique et le développement des télécommunications», a-t-il déclaré.

Philippe BANZ

Coopération Congo-Namibie

La Namibie abritera une conférence internationale sur les investissements

Mercredi 5 octobre 2016, le général-major Vilio H. Hifindaka, ambassadeur de Namibie au Congo, a tenu, à Brazzaville, une réunion d'information à l'endroit des entreprises congolaises, sur la conférence internationale des investissements prévue à Windhoek, en Namibie, en novembre prochain, sur le thème: «Promouvoir les investissements pour une croissance et une industrialisation inclusives». L'objectif était d'informer la communauté des affaires au Congo à propos de la conférence qui va se tenir à Windhoek, sensibiliser sur les opportunités d'investissement en Namibie, renforcer la coopération économique entre le Congo et la Namibie, inviter formellement les hommes d'affaires du Congo à prendre part à la conférence internationale.



Les hommes d'affaires du Congo invités à prendre part à la conférence internationale sur les investissements en Namibie. (Ph. d'arch.)

Dans son mot de bienvenue, Martin Galissan, directeur des études et de la recherche à Api-Congo (Agence pour la promotion des investissements) a souligné que l'Api joint sa voix à celle de l'ambassade de Namibie au Congo pour militer sur la réussite de cette conférence internationale. La partie namibienne souhaite la participation d'une assez forte délégation congolaise. «Vous avez beaucoup de choses à gagner en Namibie qui, comme chacun sait, est une porte d'entrée à la S.a.d.c, pas moins de 300 millions d'habitants. Donc,

un très grand marché. Nous souhaitons que vous soyez nombreux à vouloir manifester le désir d'aller en Namibie», a dit Martin Galissan. Selon Vilio H. Hifindaka, la conférence de Windhoek qui aura lieu du 8 au 9 novembre 2016 et se traduira par une croissance ciblée fondée sur la valeur ajoutée et la valorisation, l'industrialisation et la diversification de l'économie. Cet événement de haut niveau sera axé sur des présentations faites par des personnes ressources expertes locales et internationales issues de divers secteurs. Des échanges en plénière et

sessions simultanées avec un ou des conférenciers principaux sont prévus, et des discussions ouvertes. L'événement mettra aussi en valeur les secteurs prioritaires et les potentialités dans divers secteurs. Sur les raisons favorisant les hommes d'affaires à investir en Namibie, il a déclaré que son pays offre un ensemble unique d'avantages pour tout investisseur averti. Il a donné les dix raisons incitant à investir en Namibie, comme la stabilité démocratique, la bonne gouvernance, le cadre juridique

et réglementaire favorable aux affaires et un régime d'investissement libéral (par exemple, les zones de traitement des exportations, des incitations à l'intention des exportateurs et des fabricants), le système financier solide et une stabilité des réserves de change étrangères, passerelle idéale vers le marché régional de la S.a.d.c via les accords commerciaux et des infrastructures ferroviaires, routières et aériennes de classe mondiale.

Alain-Patrick MASSAMBA

Congo - Cameroun

Vers la construction du barrage hydroélectrique de Chollet

Conformément au protocole d'accord signé le 28 octobre 2010, à Brazzaville, entre le Cameroun et le Congo, pour la construction du barrage hydroélectrique de Chollet, placée à la frontière des deux Etats, dans le département de la Sangha, et des lignes électriques associées, le comité inter-Etats de pilotage de ce projet a tenu, mercredi 5 octobre 2016, une réunion de travail à l'Hôtel Ledger Plaza Maya-Maya, à Brazzaville. Co-présidée par les ministres des deux pays, à savoir le Dr Basile Atangana Kouna, ministre de l'eau et de l'énergie du Cameroun et Serge Blaise Zoniaba, ministre de l'énergie et de l'hydraulique du Congo, cette réunion a permis de relancer les discussions sur la réalisation de ce projet de centrale hydroélectrique de Chollet et des lignes électriques associées.



Dr Basile Atangana Kouna et Serge Blaise Zoniaba pendant les travaux du comité.

La réunion des deux parties congolo-camerounaise sur le projet de barrage hydroélectrique de Chollet a regroupé les experts des deux pays qui ont procédé à l'appréciation de plusieurs dossiers. Après une analyse approfondie, le communiqué final rendu public stipule que les deux parties ont convenu de l'adoption d'une nouvelle structure organisationnelle du comité inter-Etats de pilotage du projet réduit à huit membres au lieu de onze; l'exploration des divers modes de financement des études de faisabilité; l'adoption d'un organigramme de la direction du projet; la mise à jour du nouveau chronogramme du projet qui prévoit l'installation du directeur du projet au plus tard le 30 novembre 2016, à Brazzaville, le recrutement des experts et l'élaboration d'une stratégie de financement du projet.

Pour le budget, son approbation interviendra ultérieurement par voie de consultation. D'ailleurs, les deux parties ont convenu de la tenue de la prochaine réunion du comité inter-Etats de pilotage du projet à Yaoundé, au Cameroun, avant la fin de cette année 2016. Par ailleurs, les deux délégations ont réaffirmé leur intérêt à faire du projet Chollet la fondation de l'interconnexion électrique entre les deux Etats et éventuellement avec d'autres Etats voisins dans le cadre des accords du Peac (Pool énergétique d'Afrique centrale). C'est à ce titre qu'elles ont pris l'engagement, chacune des parties en ce qui la concerne, de tout mettre en œuvre pour accélérer la construction du barrage hydroélectrique de Chollet et des lignes associées. D'une puissance de 600 mégawatts, ce barrage hydroélectrique fournira la moitié de sa production, au Congo (300 Mgw), 60 Mgw au Cameroun et le reste aux autres pays voisins. Le siège du projet est à Brazzaville. Il peut être transféré à Yaoundé, en cas de besoin, selon les dispositions du protocole d'accord.

Philippe BANZ

(Suite de la page 5)

quels moments ils veulent consommer, etc.», a déclaré Mme Cybil Prigent, responsable de Pamtac-B et représentante de l'O.n.g Essor au Congo, qui avait à ses côtés Merols Diabankana Diabs, délégué général du C.j.i.d et d'autres personnalités. Selon elle, les principales conclusions de cette étude demandent l'amélioration stricte de l'hygiène, la présentation et la communication, afin d'avoir la possibilité de pénétrer le marché. Pour cela, il faut organiser des formations en hygiène, en design d'étiquette et la manière de se présenter devant le revendeur. Il y aura aussi d'autres activités comme l'organisation des foires, les spots télé, etc, pour convaincre et toucher le consommateur congolais. «Je suis très satisfaite de l'enquête parce que les résultats sont très intéressants. Nous constatons qu'il y a un important marché de produits locaux. Il y a une méfiance en hygiène certes, mais je pense que le consommateur congolais est à même de consommer ce type de produits et il est intéressé par les aspects de santé, la qualité des jus

de fruits», a-t-elle déclaré. Elle a incité les Congolais à consommer local. «Il y a plein de plantes et fruits intéressants. Ce n'est pas la peine d'aller consommer les jus de fruits importés. Il y a vraiment plein de bonnes choses au Congo, il faut consommer cela et être fiers de toutes ses ressources», a-t-elle conseillé. Signalons que dans le projet Pamtac-B, co-financé par l'A.f.d (Agence française de développement), la Fondation Lord Michelham of Hellighy et la Fondation Raja Daniel Marcovici, deux O.n.gs congolaises sont concernés: le C.j.i.d et Agrideev. Commencé en mars 2016, ce projet a deux aspects de travail: les formations aux marchands existants dans les zones de Madibou, Kombé, Kibina, Nganga-Lingolo, ce travail a déjà commencé. Et l'aspect transformation agroalimentaire dont les activités de formation n'ont pas encore commencé car, le projet était dans une première étape des unités existants et études de marché.

Alain-Patrick MASSAMBA

IN MEMORIAM

Il y a dix-neuf ans, le 26 août 1997, à Dolisie, notre père bien-aimé, Léonard SOUNDA, ancien policier, fut rappelé à Dieu, à l'âge de 77 ans. Né vers 1920, à Mayandama (district de Kibangou), il repose au cimetière de Moulenda, dans le chef-lieu du département du Niari.



Il y a dix ans, le 8 juin 2006, à Pointe-Noire, notre frère aîné, Léonard NGUIMBI «Dondel», ancien agent de l'O.n.p.t, fut arraché à notre affection, à l'âge de 61 ans. Venu au monde, vers 1945, dans la capitale économique du Congo, il fut porté en terre, à Mongo-Nkamba, dans la même ville.



Il y a deux ans, le 22 septembre 2014, à Brazzaville, notre tendre mère, Denise LOUBONDO, ancienne travailleuse agricole, rendit son souffle à l'Eternel, à l'âge de 80 ans. Née vers 1934, dans la capitale congolaise, elle fut conduite à sa dernière demeure, aux côtés de son défunt époux.



Que tous ceux qui ont connu et aimé ces trois illustres disparus trouvent, ici, l'expression de nos profonds remerciements, non seulement pour leur soutien moral d'hier, pendant le deuil, mais aussi pour leurs prières, en cette année 2016, afin que leurs âmes reposent en paix, dans le Royaume des cieux !

Léonard SOUNDA, fils, frère cadet et famille à Brazzaville.

COMMUNIQUE

La communauté orthodoxe du Congo-Brazzaville et Mmes Elisabeth MATIMOUNA, Marie Chantal NDADOU, Elisabeth NKOUKOU, résidente à Ignié, quartier Ngakouba, vous informe du rappel au près du Seigneur de leur soeur, fille et mère, BIKOUMOU née MAYITOUKOU Joséphine, ex-agent d'Air Afrique, le mercredi 5 octobre, au C.h.u de Brazzaville, des suites d'une longue maladie. La veillée a lieu au numéro 1311 de l'avenue de l'O.u.a, quartier la Fougère.



L'inhumation aura lieu, le vendredi 14 octobre 2016.

**Etude de Maître Alain MONGO MOMBOULY
NOTAIRE**

Titulaire d'un office notarial sis à Brazzaville, 93, Avenue de l'Indépendance, rez-de-chaussée des Immeubles Elenga Charly, en diagonale de l'Ambassade de la R.D.C, Poto-Poto, Centre-ville ; B.P. : 2134. Tél.: (242) 05 558 30 17/ 06 660 49 96/01 402 20 11 - Email: alainmongo2001@yahoo.fr.

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 02 Septembre l'an deux mil seize, reçu par le Notaire soussigné; il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée enregistrée au domaine, le 26 Septembre 2016, F 169/3, sous le numéro 1084, aux caractéristiques suivantes:

- Exploitation salle de jeux et divertissement;
- Prestation des services;
- Espace traiteur;
- Import-export.

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes;

- Dénomination Sociale: «NUANCES-SERVICES CONGO» SARL;
- Capital Social: CINQ MILLIONS (5.000.000 F. CFA) DE FCFA, divisé en MILLE (1000) PARTS de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA chacune, libérées en totalité;

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce; Gérance: La Société a pour Gérante statutaire Madame Elvy Channelle Perpétue BAIZ KOMBETH;

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, 35, Rue Moussana; Arrondissement V-Ouenzé;

Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville: le 30 Septembre 2016, sous le numéro RCCM CG/BZV/ 16 B 6690.

- Objet social:
- Construction;
 - BTP;
 - Fournitures et matériels de bureaux;
 - Location salle de manifestation;
 - Événementiel;

Pour avis,
Maître Alain MONGO MOMBOULY, Notaire.

OFIS store
w Revendeur agréé

Wiko

Changeons les règles du Jeu !

sunset 2 Lenny 2 rainbow JAM Highway Star

A partir de : **55 500 XAF TTC**

Garantie 12 mois

Pointe-Noire : 518, Avenue Charles De Gaulle
Brazzaville : 303, Boulevard Denise Sassou-Angessou

t.: 06 600 00 00 (PNR)
01 600 00 00 (BZV)

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P: 587
Tél. : (00242) 281.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60
E-mail: moussoundajeanmarie@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

BOIS D'ALLIANCE

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 5.000.000 F. CFA
Siège: Impoh Manianga-Djiri .
RCCM BZV/16 B 6696
BRAZZAVILLE

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 29 septembre 2016, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Talangai, en date du 04 octobre 2016, sous Folio 181/4, n°495, il a été constitué une société dénommée: «BOIS D'ALLIANCE», dont les caractéristiques sont les suivantes:

Durée: 99 années;

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° 16 B 6696 du 04 octobre 2016;

Gérance: Mademoiselle NKOUA-NGALAAmélie Clarisse est la Gérante de la Société.

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Capital: 5.000.000 F.CFA;

Siège: Brazzaville, Impoh Manianga-Djiri;

Objet: Exploitation du bois, sciage, transformation, négoce et vente, menuiserie, ébénisterie, import-export;

Pour insertion,

Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

Centrafrique

Mgr Dieudonné Nzapalainga élevé au cardinalat

Archevêque métropolitain de Bangui, en République Centrafricaine, Mgr Dieudonné Nzapalainga fait partie des 17 nouveaux cardinaux dont le Pape François a annoncé la création lors d'un consistoire, dimanche 9 octobre 2016, à l'issue de la prière mariale de l'angélus. Spiritain, il est également l'un des trois religieux africains parmi ces nouveaux cardinaux. Son élévation à cette dignité, voire cette récompense de l'Eglise à son fils et serviteur est sans doute le résultat de ses prises de position et ses efforts inlassables pour la paix dans son pays, depuis le déclenchement de la crise en Centrafrique en 2013, aux côtés d'autres chefs religieux du pays.

Pasteur zélé, courageux et engagé, Mgr Dieudonné Nzapalainga a été ordonné évêque le dimanche 22 juillet 2012 à Bangui, par le cardinal Fernando Filoni, préfet de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples et légat du Pape Benoît XVI. Ordination reçue le même jour que ses confrères Désiré-Nestor Nongo-Aziagbia, Denis Kofi Agbenyadzi, Cyr-Nestor Yapoupa, ordonnés respectivement évêques de Bossangoa, de Berberati et évêque-coadjuteur d'Alindao. Dans une réaction à chaud, après l'annonce de son élévation à la dignité cardinalice, Mgr Dieudonné Nzapalainga a laissé entendre que «le message est presque le même, surtout le soutien, l'engagement auprès des plus pauvres, ceux qui souffrent (...)». Il est aussi revenu sur le passage du Pape François à Bangui en fin novembre 2015. Le nouveau cardinal s'est toujours distingué par ses interventions lors des rencontres

des évêques, notamment dans la sous-région Afrique centrale, au sein de l'Acerac (Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale). On peut se souvenir de ses prises de position remarquables à Libreville (Gabon) lors de la IX^{ème} Assemblée plénière de l'Acerac du 3 au 10 juillet sur l'évaluation des trois dernières et lors de la X^{ème} tenue à Brazzaville, du 7 au 14 juillet 2014. Il est déjà



Mgr Dieudonné Nzapalainga.

venu plusieurs fois en visite à Brazzaville au Congo. Le désormais cardinal Nzapalainga portera la barrette cardinalice le 19 novembre prochain à Rome, en la veille de la clôture de l'année jubilaire de la Miséricorde, ensemble avec les onze autres nouveaux cardinaux. Mgr Dieudonné Nzapalainga avait été récompensé

il y a un peu plus d'un an, du prix des droits de l'Homme de l'Onu (Organisation des Nations unies) pour la Plateforme de paix inter-religieuse, fondée avec le pasteur et l'imam de Bangui.

Aristide Ghislain
NGOUMA

Conférence épiscopale du Congo

Brazzaville abrite la 45^{ème} Assemblée plénière

Les travaux de la 45^{ème} Assemblée plénière de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo) se sont ouverts, lundi 10 octobre 2016, au C.i.o (Centre interdiocésain des œuvres) à Brazzaville, au cours d'une cérémonie placée sous le patronage de Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, président de la C.e.c, en présence des évêques du Congo et de Mgr Francisco Escalante Molina, nonce apostolique au Congo et au Gabon. Plusieurs allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture qui a été rehaussée de la présence d'invités d'honneur de divers rangs et grades. Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.

Paroisse Saint François d'Assise (archidiocèse de Brazzaville)

L'année pastorale ouverte sous le signe de l'action de grâces

Après l'ouverture au niveau diocésain sur fond d'ordinations diaconales, samedi 8 octobre 2016, l'année pastorale 2016-2017 a été ouverte à la paroisse Saint François d'Assise, au cours de la messe solennelle du dimanche 9 octobre, jour où l'Eglise universelle célébrait le XXVIII^{ème} dimanche ordinaire de l'année C. A cette occasion, la paroisse a célébré de façon extérieure, sa fête patronale, habituellement célébrée le 3 octobre de chaque année. La



Abbé Jonas Koudissa.

célébration eucharistique a été présidée par l'abbé Jonas Koudissa, curé de la paroisse qu'entouraient les abbés Gabriel Massembo, Mesmin-Prospère Massengo, vicaires paroissiaux, et Joseph Boudzoumou, coopérateur, ainsi que l'abbé Charles Mounkala, prêtre du diocèse de Kinkala en mission en Allemagne. Pendant cette célébration eucharistique, le curé de Saint François a défini dans son homélie, les principaux axes et orientations qui rythmeront la nouvelle année pastorale.

L'église était archicomble, du rez-de-chaussée à la mezzanine, où les chrétiens de Saint François avaient pris d'assaut les quelque 1500 places assises, vêtus pour la plupart de leur tenue de mouvements et groupes respectifs. Ce jour-là, des deux messes dominicales ordinaires, il n'y en a eu qu'une pour la circonstance, la messe unique à 9h. L'animation de la messe quant à elle a été assurée par deux des trois chorales de la paroisse, les chorales Marana Tha et Daniel Brothier programmées ce dimanche. Dans son homélie, l'abbé Jonas Koudissa s'est particulièrement appesanti sur la situation financière de la paroisse de plus en plus précaire, depuis que celle-ci s'est engagée il y a trois ans, dans la construction de son chantier chiffré à environ 1 milliard. Chantier qui comprend entre autres le nouveau presbytère de la paroisse, les salles de catéchisme, une salle polyvalente, les bureaux des deux conseils et de certains services paroissiaux, des appartements pour l'évêque. Jusqu'ici, ce gigantesque chantier n'est financé que sur fonds propres, comme ce fut le cas en 2007, année où la paroisse avait entrepris plusieurs travaux dont la construction de la mezzanine de l'église, lors de la célébration avec faste de ses 70 ans.

Azer ZATABULI

ANNONCE

Les abbés Guy Noël Okamba et Ildevert Mathurin Mouanga, respectivement, recteurs des Grands séminaires de philosophie Mgr Georges Firmin Singha et de théologie Cardinal Emile Biayenda, informent les séminaristes inscrits dans lesdits séminaires que la rentrée académique 2016-2017 est fixée au jeudi 13 octobre prochain à 18h00.

Bonne compréhension.
Les Recteurs.

PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE

INSERTION LEGALE

Maître Fernand CARLE, Avocat à la Cour, Barreau de Pointe-Noire, dont le Cabinet est sis 12-14, avenue Fayette TCHITEMBO, Centre-Ville, B.P: 607, Tél.: 05 559.96.84, Pointe-Noire;

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur.

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, au Palais de Justice, salle ordinaire desdites audiences, à 10 heures.

L'adjudication aura lieu, le samedi 05 novembre 2016, à 10 heures.

On fait savoir à tous ceux à qui il appartient:

En vertu:

1°/ Pour la SCI ATARI

De la grosse en bonne et due forme exécutoire du jugement rendu par la première chambre civile du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, rôle civil n°405, répertoire n°226, le 22 juillet 2013.

2°/ Pour le Cabinet d'Avocats Fernand CARLE

De la grosse en bonne et due forme exécutoire du jugement rendu par la première chambre civile du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, rôle civil n°822, répertoire n°314, le 18 novembre 2013.

En vertu des dispositions des articles 269 et 270 de l'Acte Uniforme OHADA portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution ;

Et de la saisie immobilière pratiquée à la suite de la publication à la Division de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire, par exploit de Maître Jean NIMI, Huissier de Justice, daté du 1er juillet 2016, du commandement de payer aux fins de

saisie immobilière, signifié suivant exploit le ministère de S.E.L.A.R.L ACTEHUIS, Huissiers de Justice Associés, 49/51, avenue du Président Salvador ALLENDE 77100 MEAUX France, en date du 13 mai 2016, à Monsieur Philippe René Germain POULAIN;

Et à la requête, poursuites et diligences de la Société Civile Immobilière, en sigle SCI ATARI, société de droit Congolais, au capital de 1.000.000 F. CFA, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le n° CG/PNR/11D135 dont le siège social est sis 12-14, avenue Fayette TCHITEMBO, B.P: 1081, Pointe-Noire, représentée par son gérant, Monsieur Boniface CARLE MALALOU, dûment habilité, et du Cabinet d'Avocats Fernand CARLE, dont le siège est sis 12.14, avenue Fayette TCHITEMBO, B.P: 607, Pointe-Noire, Congo, Tél: 242 05.559.96.84, Email: contact@avocats-carle.com, représenté par Maître Fernand CARLE, Avocat à la Cour au Barreau de Pointe-Noire, titulaire dudit Cabinet, dûment habilité, créanciers saisissants, ayant pour conseil Maître Fernand CARLE, Avocat au Barreau de Pointe-Noire, sis 12-14, avenue Fayette TCHITEMBO, Centre-Ville, créanciers saisissants;

Ayant pour conseil Maître Fernand CARLE, Avocat au Barreau de Pointe-Noire, dont le Cabinet est sis 12-14, avenue Fayette TCHITEMBO, B.P: 607, Tél: 05 559.96.84, Pointe-Noire;

En présence de Monsieur Philippe René Germain POULAIN, de nationalité Française, demeurant et domicilié 20, avenue Henri Dumand, 77260, La Ferté Sous Jouarre, France, débiteur saisi;

Il sera, le samedi 05 novembre 2016, à 10 heures, procédé, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, salle ordinaire desdites audiences au Palais de Justice, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit:

* Immeuble urbain, bâti, sis au Centre-Ville de Pointe-Noire, en République du Congo, sis au lotissement TCHIKOBO, parcelle cadastrée n°351bis, section D, d'une superficie de 883,51m2, villa en location, objet du titre foncier n°12605, Centre-Ville Pointe-Noire.

Tel que cet immeuble existe, s'étend et se comporte, avec tous ses droits, aisances et dépendances, sans aucune exception, ni réserve, ensemble tous immeubles par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes, lors même qu'elles seraient omises à la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient être faites par la suite.

Mise à prix: 200.000.000 F. CFA, augmentés de 12% du montant d'adjudication

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus, par le ministère d'Avocats ou par les enchérisseurs eux-mêmes;

Toute personne désirant enchérir, devra, pour être admise à le faire, consigner préalablement à l'ouverture des enchères, au greffe civil du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, une somme qui lui plaira de fixer séance tenante.

Cette somme lui sera restituée, dans le cas où elle ne demeurerait pas adjudicataire et, dans le cas contraire, elle s'impliquera sur les frais et sur la fraction exigible du prix d'acquisition.

Conditions de vente :

-Inscription au greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire ;

-Vente strictement au comptant.

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 4 Octobre 2016.

Maître Fernand CARLE,
Avocat poursuivant.

NOTE D'INFORMATION**A l'attention des agents civils de l'Etat.**

Objet: Modalités pratiques du recensement des agents civils de l'Etat.

En application de la circulaire n° 0221/PM-CAB du 2 septembre 2016, la première phase du recensement des agents civils de l'Etat sera lancée officiellement, le 17 octobre 2016, par le Premier ministre, Chef du Gouvernement.

Cette opération concerne exclusivement les agents civils qui émargent au budget de l'Etat.

Le contrôle physique se déroulera :

- à Brazzaville: aux sièges des ministères, des institutions constitutionnelles, des établissements publics, de la Préfecture, de la Mairie centrale, des arrondissements et des structures publiques qui y sont implantées;

- à Pointe-Noire: aux sièges de la Préfecture, de la Mairie centrale, des arrondissements, des directions générales et des structures publiques qui y sont implantées.

- dans les départements: aux sièges de la Préfecture, de la commune ou de la communauté urbaine et des districts ;

- à l'extérieur: aux sièges des représentations diplomatiques.

La fiche de contrôle sera retirée personnellement par l'agent à recenser sur présentation de la pièce d'identité.

Chaque agent remplira correctement sa fiche, qui sera ensuite signée par son supérieur hiérarchique immédiat, puis par le responsable de la structure dont il relève.

Dans les cabinets, les directions générales, les signatures requises sont celles du conseiller, du chef de bureau, du chef de service ou du directeur, puis celle du responsable de la structure.

Dans les préfectures, communes, communautés urbaines et arrondissements, les fiches seront signées par le supérieur hiérarchique immédiat de l'agent,

puis par le préfet, le maire ou l'administrateur-maire, selon le cas.

Dans les sous-préfectures, les signatures exigées sont celle du chef de village, puis celle du sous-préfet.

Chaque agent devra obligatoirement joindre les pièces ci-après :

- une copie de la pièce d'identité en cours de validité ;
- une carte photo d'identité format 4 x 4 ;
- un bulletin de salaire récent;
- une copie du texte de recrutement;
- une copie de la première note de prise de service ;
- une copie de l'arrêté de dernière promotion;
- une copie du diplôme justifiant le grade actuel ;
- une copie de la note d'affectation ou de nomination au poste de travail actuel;
- une copie de la note de mise en stage, en détachement, en disponibilité ou en congé de longue durée, le cas échéant;
- une copie de l'acte de mariage, le cas échéant;
- l'original de l'attestation de présence au poste datant de moins d'un mois.

Aucune fiche ne devra être remplie par une tierce personne au profit des agents non présents à leur poste de travail pour quelques raisons que ce soit. Tout supérieur hiérarchique qui couvrirait un agent déserteur ou fictif, s'exposera aux sanctions disciplinaires et pénales prévues par la réglementation en vigueur.

Fait à Brazzaville,

**Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme de l'Etat,**

Aimé Ange Wilfrid BININGA

Haut-commissariat à l'instruction civique et à l'éducation morale

Renforcer les capacités des journalistes aux techniques de mise en forme des messages de sensibilisation sur les élections

Dans le cadre du P.t.a (Plan de travail annuel) 2016, notamment du projet "Appui à la promotion de la culture démocratique, de la citoyenneté et de la population", le Hcicem (Haut commissariat à l'instruction civique et à l'éducation morale), et le Pnud (Programme des Nations unies pour le développement) ont organisé conjointement, vendredi 23 septembre 2016, une formation sur les techniques de mise en forme des messages de sensibilisation des populations liées aux élections et à la couverture des élections, au profit des journalistes des médias aussi bien publics que privés. Au palais des congrès, à Brazzaville. Sous le patronage d'Alphonse Ditedi, directeur de cabinet du Haut commissaire à l'instruction civique et à l'éducation morale.



Les officiels et les participants.

Objectifs de cet atelier: promouvoir la culture de la démocratie, de la citoyenneté et de la participation aux élections, d'une manière générale, et renforcer les capacités des journalistes aux techniques de mise en forme des messages de sensibilisation des populations aux élections, de façon particulière. A cet effet, les participants ont procédé à la validation de cinquante messages relatifs aux élections comme: «Le citoyen doit participer au vote car, voter est un devoir citoyen»; «Voter c'est participer à l'édification de la nation»; «Participons massivement au vote pour consolider la démocratie»; «Tout citoyen doit se faire inscrire sur la liste électorale»; «L'exercice de la

démocratie exige la maîtrise de la culture démocratique»; «La paix, la sécurité et la transparence doivent garantir la crédibilité d'une élection»; «La loi électorale doit faire l'objet d'une large diffusion»; «La corruption par divers dons aux populations doit être réprimée par la justice», etc. Pour bien assimiler cette formation, les participants ont utilisé la méthodologie consistant à faire un exposé sur les techniques de mise en forme et à mettre en place des ateliers, aux fins de valider les messages. Aussi, cette formation a permis aux journalistes d'être outillés à assurer la sensibilisation des communautés pour leur plus grande participation aux élections.

Alphonse Ditedi, louant le travail réalisé par les participants, a dit: «Vous avez fait preuve de professionnalisme, et le travail fourni a pour but d'inciter les populations à se rendre nombreux au vote». Il a souligné en outre qu'une fois la validation des messages faite, il reste la phase de la diffusion. Aussi, a-t-il indiqué que «nous allons descendre au niveau de vos organes pour négocier la diffusion.»

La démocratie, a-t-on appris au cours de cet atelier, peut être considérée comme la base du développement d'un pays, dans la mesure où elle permet aux citoyens de choisir librement leurs dirigeants. Aussi exige-t-elle aux citoyens d'assimiler,

d'intérioriser et de respecter ses règles et principes. Malheureusement, la pratique de la démocratie au Congo est marquée par les soubresauts récurrents qui se traduisent par le boycott des élections, la contestation des résultats électoraux, le faible niveau de participation des populations aux processus électoraux... Ces mauvais comportements dérivent sûrement de l'ignorance ou du non respect des règles et principes de la démocratie, de la citoyenneté et des processus électoraux.

Alain-Patrick MASSAMBA

Secrétariat du Conseil départemental et municipal de la ville de Brazzaville

Le premier secrétaire a visité des marchés parallèles à Djiri

À la tête d'une forte délégation composée du secrétaire général de la mairie de Djiri, des distingués conseillers et des directeurs centraux en service à la mairie de Brazzaville, Emma Clesh Atipo-Ngapi, premier secrétaire du Conseil départemental et municipal de Brazzaville, a effectué une visite d'inspection des marchés parallèles se trouvant dans le 9e arrondissement Djiri, pour enfin trouver des solutions, à la lumière de la délibération n° 008-201 interdisant la création des marchés parallèles.



Pendant la visite des marchés.

L'érection des marchés parallèles ou incontrôlés sur des domaines publics ou dans des parcelles, ou encore devant des habitations appartenant à des privés, qui se frottent les mains du fait qu'ils recouvrent des sommes d'argent en guise de taxe, au détriment de la mairie, n'est pas loin du phénomène appelé occupation anarchique du domaine public. Un phénomène qui, de plus en plus, prend de l'ampleur à Brazzaville. D'ou tout l'intérêt de la visite du premier secrétaire du Conseil départemental et municipal de Brazzaville. Au nombre des marchés visités, on peut citer ceux de Soprogi et de Mpio. Le constat qui y a été fait étant très amer, la délégation a enjoint tous ceux qui exercent des activités commerciales dans le 9e arrondissement, d'intégrer le marché moderne de Nkombo, en dépit de la forte demande et du nombre insuffisant des étalages. Et, pour ce faire, la D.g.g.t (Délégation générale aux grands travaux) doit procéder à la remise officielle dudit marché à la mairie du 9e arrondissement. Toutefois, cette mairie aura fort à faire, puisque certains marchés sont dans un état de dégradation très avancé à cause des érosions, conséquences des pluies diluviennes, qui s'abattent sur la ville-capitale.

Malgré toutes ces difficultés, il a été demandé aux citoyens concernés de se plier à la délibération, car celle-ci a force de loi. Ils se doivent de suivre à la lettre cette directive émanant de la 6e session ordinaire du Conseil départemental et municipal de Brazzaville. Au cas contraire, ils seront interpellés par les services habilités de la mairie centrale auprès desquels ils paieront des amendes. Une opération de déguerpissement est prévue par ailleurs, pour rendre fluides les ruelles et avenues de ce 9e arrondissement. Et, son succès dépend de l'implication réelle de la mairie de Djiri, de la Force publique ainsi que des chefs de quartiers. Au terme de la visite Emma Clesh Atipo-Ngapi a rassuré l'ensemble des commerçants, vendeuses et vendeurs qu'il ne s'agit pas de les agacer, mais de respecter et de faire respecter la loi.

Armand Firmin AWENE

Fondation Avsi

Cent cinquante-deux handicapés formés, pour se prendre en charge

La salle de conférence de l'hôtel Elais a abrité le 6 septembre dernier la cérémonie de clôture du projet «Amélioration de la situation socio-économique des personnes vivant avec handicap». Ont pris part à cette cérémonie de clôture, Jean Louis Nanthou, directeur de cabinet du préfet de Pointe-Noire; Marie Thérèse Loemba, directrice des affaires sociales de Pointe-Noire, représentant la ministre des affaires sociales, Piero Valabrega, représentant la délégation de l'U.e (Union européenne), Jean Claude Demaboud, directeur départemental de l'agence nationale de l'artisanat de Pointe-Noire, Mme Caterina Cipriani, représentante de la Fondation Avsi.



Un handicapé recevant son certificat de compétence professionnelle.

Pour Piero Valabrega, «le projet amélioration de la situation socio-économique des personnes vivant avec handicap, dans le département de Pointe-Noire, cofinancé par l'Union européenne à hauteur de presque de 380 millions de F.Cfa et mis en œuvre par la Fondation Avsi avait pour but de contribuer à l'amélioration du bien-être psycho-social des jeunes vivant avec handicap, en soutenant leur insertion professionnelle, dans les structures productives et formatives, dans le département de Pointe-Noire. Les activités mises en place ont conduit aux résultats globalement envisagés tels que: l'établissement d'une collaboration étroite et fructueuse avec la direction départementale des affaires sociales; le développement de plus de quinze ateliers de formation professionnelle, dans les filières de l'artisanat pour les jeunes vivant avec handicap; le développement de quinze coopératives des activités qui permettent l'insertion professionnelle des jeunes vivant avec handicap.» Marie Thérèse Loemba, a, quant à elle, salué

ainsi l'initiative: «Grâce à cette collaboration plurielle l'on a pu vivre une expérience atypique mais riche dans sa diversité, car elle a non seulement permis de soutenir l'insertion professionnelle des jeunes vivant avec handicap, dans le département de Pointe-Noire, mais aussi, elle a largement contribué à l'amélioration de leur bien-être psycho-social.» Le directeur départemental de l'artisanat à Pointe-Noire, exprimant sa satisfaction sur les résultats réalisés par la Fondation Avsi, à l'issue de la mise en œuvre dudit projet, a affirmé que celui-ci a réussi, en menant les activités suivantes: l'organisation des sessions d'évaluation et de validation des compétences professionnelles des apprenants en fin de parcours de formation (dix sessions); l'établissement et signature des certificats de compétences professionnelles au profit des récipiendaires (cent soixante-trois certificats); la visite guidée dans les établissements d'apprentissage et dans les coopératives artisanales créées, au profit des bénéficiaires du projet; le sui-

vi-conseil et l'accompagnement de certaines coopératives éprouvant des difficultés organisationnelles et fonctionnelles. Par ailleurs, des certificats de compétences professionnelles ont été remis à cent cinquante-deux apprenants, toutes filières confondues.

Jean Louis Banthou, clôturant la cérémonie, a remercié l'U.e pour avoir financé ce projet qui

a permis d'améliorer la situation socio-économique des personnes vivant avec handicap, dans le département de Pointe-Noire. Elles vont, désormais, se prendre en charge. Aussi a-t-il souhaité que ce projet s'étende dans les autres départements du pays.

Equateur Denis NGUIMBI

Fawe-Congo

Cent meilleures élèves filles récompensées, pour leur travail aux différents examens d'Etat

Comme au début de chaque rentrée scolaire, le Fawe (Forum des éducatrices africaines), antenne du Congo, prime les meilleurs élèves aux différents examens d'Etat (B.e.p.c et Baccalauréat). Pour l'année scolaire 2015-16, cent élèves de l'enseignement général et technique ont été primés, le 30 septembre 2016, dans la salle de conférence de la mairie centrale de Brazzaville. La cérémonie, animée par le groupe Sarcle, a été patronnée par Rosalie Kama-Niamayoua, présidente du Fawe-Congo, en présence d'Alphonse Mbou-Maba, directeur de cabinet du ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, des représentants du système des Nations-Unies, des ambassadeurs et anciens membres du gouvernement.

Cette consécration s'inscrit dans le cadre des journées d'émulation qu'organise le Fawe-Congo, depuis 2008, pour récompenser les meilleurs élèves, c'est-à-dire ceux qui ont eu des fortes moyennes aux différents examens d'Etat. «Huit ans après, nous pensons que l'évolution croissante de réussite des filles et les fortes moyennes obtenues par celles-ci laissent penser que nous avons atteint notre objectif concernant les journées d'émulation.», a déclaré Mme Rosalie Kama-Niamayoua qui, par ailleurs, a annoncé l'arrêt de cette journée nationale d'émulation au profit d'autres activités menées par le Fawe-Congo, dans le cadre de ses partenariats avec les Ministères de l'enseignement et autres structures.

Pour cette sixième et dernière édition, cent élèves filles ont été primées dont 49 aux Baccalauréats général et technique et 50 au B.e.p.c, issues toutes des écoles publiques et privées de tous les départements du Congo. Au Baccalauréat, C'est Mlle Rebecca Merveille Ngoma Malonga, du lycée de la Réconciliation (enseignement général), qui a reçu le premier prix, pour avoir réalisé une moyenne de 14,66. Au B.e.p.c, la première place a été occupée par Mme Andréa Makilima Salimo, de l'école Anne Marie Javoueh, avec une moyenne de 17,16.

Les cinq meilleurs élèves au Bac et au B.e.p.c ont obtenu, chacune, une enveloppe financière dont les montants n'ont pas été révélés. Les autres lauréates ont reçu cahiers, dictionnaires et enveloppes.

Rosalie Kama-Niamayoua a souligné, pour la circonstance, que la problématique de l'éducation des filles se pose en termes d'égalité de genre dans l'éducation comme droit fondamental, une des conditions de l'éducation des sociétés inclusives. Pour Adolphe Mbou-Maba, cette cérémonie de distinction des meilleures élèves filles est un événement à renforcer, afin de réveiller les potentiels des élèves dans tout le Congo. Mlle Gertie Zanoua, lauréate 2014, a témoigné, à cette occasion, du soutien du Fawe en sa faveur. Aussi, a-t-elle exhorté les nouvelles lauréates à travailler davantage, pour être compétitive dans tous les domaines de la vie. La troupe théâtrale du lycée Pierre Savorgnan de Brazza, comme d'habitude, a présenté une pièce sur le thème: «Les droits des femmes».

Cyr Arnel YABBAT-NGO

11^e édition du Fespam (Festival panafricain de musique)

Un budget arrêté à 2 milliards 300 millions de F. Cfa

La onzième édition du Fespam aura lieu, du 8 au 15 juillet 2017, à Brazzaville. Sur le thème: «Musique et environnement en Afrique et dans la Diaspora». Avec un budget arrêté, en dépenses et en recettes, à la somme de deux milliards trois cent millions de francs Cfa. Telle est la quintessence de la 16e session du Comité de direction de ce festival, qui s'est tenue, du 5 au 6 octobre 2016, au palais des congrès, dans la ville-capitale congolaise. Sous la houlette de Léonidas Carel Mottom Mamoni, ministre de la culture et des arts.

À propos, justement, des deux milliards trois cent millions de francs Cfa du budget de la 11^e édition du Fespam, la subvention attendue de la République du Congo est de 1.500.000.000; celle des autres Etats africains: 250.000.000; des organisations internationales: 50.000.000; des organisations nationales: 50.000.000; des collectivités locales: 50.000.000; du sponsoring: 300.000.000; et des autres bailleurs et mécènes: 100.000.000.

Instruction a été donnée au Commissariat général du Fespam de présenter le rapport financier de la 10^e édition au Commissariat national aux comptes de la République du Congo, pour certification.

Par ailleurs, le Comité de direction a adopté le Code artistique du Fespam, avec amendements. Ce texte précise les modes opératoires et les critères de catégorisations, de sélection, de programmation et de rémunération des groupes et artistes retenus pour les éditions du Fespam. Il a été, également, adopté, avec amendements, le Code scientifique soumis à son attention. Ce document vise à harmoniser les pratiques des chercheurs

en matière de conception, d'élaboration et de présentation de leurs travaux.

Au cours de cette rencontre, M. Manda Tchewwa, Directeur Général du Ciciba (Centre



Le présidium de la rencontre.



Photo de famille, après la cérémonie d'ouverture.

international des civilisations bantou), a informé le Comité de direction que l'institution aux destinées de laquelle il préside a décerné le Grand Prix de la Sagesse Bantu au président Denis Sassou N'Gusso. La cérémonie de remise officielle de cette décoration aura lieu, lors de la 11^e édition du Fespam. En marge de la 16e session ordinaire du Comité de Direction du Fespam, deux ateliers

de formation à l'intention des managers congolais ont été animés, respectivement, par Mme Astrid Audibert, Chef d'équipe du Programme A.c.p (Afrique, Caraïbes et Pacifique) Cultures + et M. Luc Mayitokou de l'A.m.a (Art moves africa). Signalons que la cérémonie d'ouverture du Comité de direction du Fespam s'est déroulée en présence, entre autres, de la représentante de Mme Angela

Martins, chef divisionnaire du département culture, représentant le commissaire aux affaires sociales de l'Union africaine. Qui, dans son allocution, a déclaré que le Fespam représente le rêve des pères fondateurs de l'Afrique indépendante, mais aussi une plateforme de vulgarisation et de contrôle de la mise en œuvre des politiques culturelles du continent africain. Son action s'inscrit en droite ligne de l'agenda 2063 qui vise à réaliser l'Afrique que nous voulons...

A propos du Fespam 2017, elle a affirmé qu'elle s'annonce comme un moment de «collaboration fructueuse entre la Commission de l'Union Africaine et le Fespam».

A titre de rappel, la 10^e édition du Fespam s'est tenue du 18 au 25 juillet 2015, sur le thème: «La dynamique des musiques africaines dans la diversité des expressions culturelles».

Véran Carrhol YANGA

IN MEMORIAM

Il y a 27 ans, disparaissait Luambo Makiadi «Franco»

Jeudi 12 octobre 1989, disparaissait, à l'hôpital de Namur, en Belgique, à l'âge de 51 ans, des suites d'une longue et pénible maladie, l'artiste musicien François Luambo Makiadi, alias Franco ou Demi-amor, l'un des géants de la musique des deux rives du fleuve Congo et roi de la rumba africaine. Ces obsèques avaient eu lieu, le mardi 17 octobre 1989, au cimetière de la Ngombé, à Kinshasa. Après la messe des funérailles célébrée en la cathédrale Notre Dame, au quartier Linguala. C'était en présence de milliers de fans et des autorités politico-administratives venues de différents pays, notamment, du Congo-Brazzaville, représenté au plus niveau par le ministre de la culture et des arts, feu Jean-Baptiste Tati-Louard, ainsi que du maire de Brazzaville, Jean Jules Okabando, à la tête d'une forte délégation de musiciens, composée, entre autres, de Youlou Mabiala, Saturnin Pandi, et Nino Malapet.

Virtuose de la guitare, le Grand maître Franco est né, le 6 juillet 1938, à Nsona Mbata, à 80 kilomètres de Kinshasa, dans le Bas-Zaïre. Très tôt, à dix ans, François perd son père et sa mère et, aussitôt, il se lance dans la carrière musicale, après l'échec scolaire. C'est donc un homme qui a grandi sans soutien des parents, à Limeté, dans la commune de Ngaliema, sur la 12e rue et qui a pris le pseudonyme de Franco, le diminutif de François, son vrai prénom à l'Etat civil. Chemin faisant, il fonde l'orchestre Congo-Jazz, qu'il abandonne plus tard, pour, enfin, créer l'orchestre O.k Jazz, ensemble avec Rossignol, de la Lune, Jean Serge Essous et Saturnin Pandi. A partir de 1956, il caracole au sommet des hit-parades africains, avec des chansons comme: «Bolingwa wa ngai Béatrice», «Marie Catho», etc. Des chansons parfois satiriques, mais très édifiantes qu'il a su parler à ces mélomanes et fans.



François Luambo Makiadi.

Franco était toujours grand défenseur des musiciens Zaïrois, à cette époque-là, où l'Etat voulait, à tout prix, les suspendre, pour un moindre faux pas et ne faire qu'honneur au M.p.r (Mouvement populaire de la révolution), parti Etat au pouvoir. Mais le chanteur prenait toujours position, en plaidant leur cause et en dénonçant les travers de la société. A travers ces chansons parfois satiriques, il était considéré comme un dérangeur des femmes les plus concernées et qui trouvaient leur compte. Il était, aussi, le manager, le réconciliateur, le provocateur, auréolé d'un succès inégalable, mais pas aimé de tous. Souvent, il lui était reproché de sombrer dans la monotonie artistique, malgré son talent. On lui reprochait de ne pas bien payer ses musiciens et aussi, contribuer à la disparition d'un certain nombre d'ensembles musicaux tels que, les Maquisards.

Commandeur de l'Ordre national des léopards par le président Mobutu, pour son disque d'or avec la chanson «Mario», ce virtuose de la guitare a laissé un héritage riche avec, à son actif, 17 enfants issus de trois unions. Il considérait la musique comme un simple support, car l'essentiel, pour lui, était ailleurs. C'est-à-dire que ce sont les textes qui lui donnaient toute la mesure de son immense créativité et qui ont procuré une grande renommée internationale. Franco était un bon père de famille, avec un grand cœur, et toujours un sourire tonitruant.

Aujourd'hui, 27 ans après, l'héritage laissé par le Grand maître a volé en éclats. Même l'orchestre Bana O.k, ayant à sa tête Josky Kiambukuta et qui a succédé à l'O.k Jazz, a fait long feu.

Pascal BIOZI KIMINO

1^{ère} édition S.c.a. (Soirée culture et arts)

Splendide Lendongo a défini les grandes lignes

Présidente générale de S.I.a. (Splendide Lend' Association), une organisation caritative à but non lucratif, à la rescousse des démunis, des enfants malades et orphelins; styliste-modéliste de passion, etc., Splendide Lendongo, organise, samedi, 22 octobre 2016, à Pefaco Hôtel Maya Maya, à Brazzaville, la première édition culturelle dénommée : Soirée culture et arts. Elle a défini les grandes lignes du déroulement de cette soirée, lors d'une conférence de presse animée, samedi 8 octobre dernier, à l'hôtel sus indiqué. En présence d'Ahmed Yala, président de l'Association des sapeurs du Congo.



Splendide Lendongo.

Splendide Lendongo a fait savoir que cet événement aura double sens: «Mettre sous les feux de la rampe le talent stylistico-modéliste de Mme Splendide Lendongo, à travers la présentation de sa ligne d'habillement qui se fera sous forme de défilé de mode, et également sur sa boutique d'habillement mixte, ouvert récemment, à Poto-Poto, dans laquelle on trouve, aussi, un espace de beauté mixte (coiffure, maquillage et soins)». Cette soirée servira, en outre, d'une «plateforme de promotion des artistes congolais, via un programme corsé qui tourne autour de plusieurs défilés de mode, d'une pléiade de stylistes-modélistes qui viendront de Brazzaville et de Pointe-Noire», a fait savoir Splendide Lendongo. A cela, il faut noter la présence des: contorsionnistes, danseurs, chanteurs,

humoristes, pianistes, etc., pour agrémenter la soirée. L'événement vise, entre autres,



Photo de famille, après la conférence de presse.

à mettre en compétition plusieurs passionnés de la mode, parmi lesquels sera choisi un gagnant. Ce dernier bénéficiera d'un accompagnement à la réalisation de son projet. Ce qui lui

permettra de sortir de l'informel et de le faire connaître du public, en valorisant son talent. Il s'agit d'encourager l'entrepreneuriat congolais, au moment où l'on parle, de plus en plus, de la

diversification de l'économie congolaise.

Soirée à 100% congolaise, l'accès en salle de spectacles se fera sur présentation d'un ticket vendu, soit à la boutique Lend', soit à la boîte de nuit «Le Groove», ou bien, à l'hôtel-restaurant «Da Vinci», à 35 000 F. Cfa (buffet cocktail et boisson, à volonté, alcoolisée ou non, whisky compris); 50 000 F.Cfa pour les V.i.p (buffet, cocktail et boisson, alcoolisée ou pas, whisky et champagne). Des articles de mode seront également en vente à cette soirée.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Pour tout contact: 06 929 26 50/01 631 11 97

IN MEMORIAM

10 octobre 1999-10 octobre 2016

Basile LOUMOUAMOU LUA SAMBA



Décédé au village Ngounoukoutou, le 10 octobre 1999, il repose au cimetière de Bikoubikou, depuis lors, jour après jour, 17 ans sont déjà passés, sans oublier la mémoire de notre père. Des messes seront dites vendredi 14, samedi 15 et dimanche 16 octobre 2016, le matin, à la paroisse Saint Michel de Nganguoni. Que Dieu l'accorde la paix éternelle!

Eliminatoires de la Coupe du monde 2018

Ça commence mal pour les Diables-Rouges!

La logique a été respectée! L'Egypte, donnée favorite de son match contre le Congo bien qu'en déplacement, a tenu son rôle, même si c'est par un score étriqué (2-1) qu'elle l'a emporté, au Stade de l'Unité de Kintélé, à Brazzaville. Au terme d'un match intensément disputé et heurté, par moment. C'est de mauvais augure, pour les Diables-Rouges du Congo. Le public congolais a manifesté sa déception, au coup de sifflet final de l'arbitre ivoirien Denis Dembélé. Il n'y a, pourtant, pas de honte à être battu par l'Egypte, à accepter cette défaite. On attendait les terribles Pharaons d'Egypte dans notre fameux nouveau «trou», précédés d'une flatteuse réputation. Des commentaires élogieux à la gloire de Mohamed Salah, finalement auteur d'un but et d'une passe décisive, d'Abdallah El-Saied, pour ne citer que ces deux-là, l'attestaient. Grands bouffeurs de ballon, ils en ont imposé, effectivement, par leur assurance technique, leur jeu collectif, leur puissance physique, leur occupation rationnelle du terrain, leur recherche du jeu en triangle, leur sens tactique et leur changement incessant de rythme à l'approche de la zone de vérité. Même si, par moment, les Diables-Rouges leur donnaient des sueurs froides au dos. Ils



Les Pharaons d'Egypte qui ont renversé les Diables-Rouges.

auraient pu ouvrir le score, à la 17e minute de jeu, suite à une accélération rageuse, côté droit, n'eût été l'intervention de Gildas Mouyabi, chanceux sur cette action.

Le but congolais, inscrit par Fodé Doré, de la tête, à la 23e minute de jeu, sur un centre en cloche de Thiévy Bifouma, ne les a même pas perturbés, ni la feinte de tir de ce dernier, qui a servi, au dernier moment, Fabrice Nguessi Ondama, pour une claquette du portier Essam El-Hadary. Bien au contraire,

les Pharaons ont continué à construire, patiemment, leurs actions. La tête victorieuse de Mohamed Salah, à la 40e minute, les confortait dans leurs certitudes. Ensuite, le public tremblait de peur et, parfois, se voilait le visage pour ne pas voir la marée blanche, déferlante, engloutir, définitivement, ses espoirs. Cela a fini par se produire, car la frappe d'Abdallah El-Saied, bien servi par Mohamed Salah, à la 57e minute de jeu, concrétisait l'ascendant des Pharaons d'Egypte. Les

de reconstruction. Autres handicaps des Diables-Rouges: la recherche de l'exploit individuel, une défense à cinq jouant trop bas, un milieu moins compact et livré au seul Jordan Massengo comme récupérateur, l'absence de pressing sur le porteur de ballon adverse, des joueurs excentrés partant de trop loin et manquant d'influx nerveux au moment de faire la différence à l'approche des bois égyptiens et deux attaquants physiquement éprouvés, faute de temps de jeu dans leurs clubs respectifs. Et un rythme de jeu trop lent pour prendre en défaut l'adversaire.

Qu'à cela ne tienne, les Diables-Rouges n'ont pas été minables. Ils peuvent même s'en prendre à eux-mêmes, étant inefficaces devant la cage égyptienne, sur

de faire autre chose que subir leurs adversaires sur toute la ligne.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Egypte bat Congo (2-1). Arbitre: Denis Dembélé (Côte d'Ivoire). Inspecteur des arbitres: Jason Joseph Damoo (Seychelles). Commissaire: Bruno Arthur Didavi (Bénin). Buts: Fodé Doré (23e), pour le Congo. Mohamed Salah (40e) et Abdallah El-Saied (57e), pour l'Egypte. Congo: Gildas Mouyabi; Marvin Baudry, Carof Bakoua, Béranger Itoua (puis Junior Epako, 46e, puis Vinny Ibara, 85e), Boris Moubhio, Zabrown Imouélé; Jordan Massengo, Fabrice Nguessi Ondama, Kessel Tsiba Moukassa (puis Delarge Dzon, 77e); Fodé Doré, Thiévy Bifouma. Coach: Pierre Lechantre.

Egypte: Essam El-Hadary; Omar Gaber, Ali Gabr, Islam Gamal, Mohamed Abdel-Shafi; Tarek Hamed, Mohamed El-Neny, Abdallah El-Saied, Mohamed Salah; Mahmoud Hassan (puis Ramadan Sobhi,



L'impuissance des attaquants congolais à l'image de Thiévy Bifouma pris en tenaille...

jeux étaient, dès lors, faits! En face, il est vrai, opéraient des Diables-Rouges en phase

quelques occasions à mettre à leur actif. Prochainement, ils voudront, aussi, bien s'abstenir

79e), Bassem Morsi (puis Ahmed Hassan, 71e). Coach: Hector Cuper

Le fil de la première journée en Afrique

La première journée de la phase de groupes des éliminatoires de la Coupe du monde, zone Afrique, a débuté, vendredi 7 septembre 2016, par une sensation: le match nul concédé, à domicile, par le Ghana face à l'Ouganda (0-0), dans le groupe E. Elle s'est achevée par un autre résultat inattendu, dimanche 9 septembre: le match nul (1-1) que le Cameroun est allé imposer à l'Algérie, à Blida, dans le groupe B.

Entre ses deux matchs, les sélections nationales ont connu des fortunes diverses. Placé dans le même groupe que l'Algérie et le Cameroun, le Nigeria a débuté tambour battant et s'installe à la première place du classement, grâce à son succès en Zambie (2-1). Dans le groupe A, la Tunisie, chez elle, a dicté sa loi à la Guinée (2-0). Mais, ce groupe est dominé par la R.D.C, large vainqueur (4-0) de la Libye, samedi 8 septembre, à Kinshasa. La Côte d'Ivoire est leader du groupe C, après sa victoire (3-1) sur le Mali, à Abidjan, tandis que le Gabon et le Maroc ont fait jeu égal (0-0), à Libreville.

Dans le groupe D, le Sénégal n'a rien perdu de son mordant. Il pointe déjà en tête, après avoir dominé le Cap Vert (2-0). Le Burkina Faso a limité la casse, à domicile, en arrachant un match nul (1-1), au terme d'un incroyable scénario.

Faut-il rappeler que l'Egypte s'est hissée dans le groupe E? Rendez-vous le week-end du 12 novembre, pour les confrontations de la deuxième journée. Tous les résultats. Groupe A: Tunisie-Guinée (2-0), R.D.C-Libye (4-0). Groupe B: Zambie-Nigeria (1-2), Algérie-Cameroun (1-1). Groupe C: Gabon-Maroc (0-0), Côte d'Ivoire-Mali (3-1). Groupe D: Sénégal-Cap Vert (2-0), Burkina Faso-Afrique du Sud (1-1). Groupe E: Ghana-Ouganda (0-0), Congo-Egypte (1-2).

REMERCIEMENTS

Les enfants Maboundou-Bitemo remercient tous ceux qui, de près ou de loin, les ont soutenus, lors du décès le 9 septembre 2016, à Brazzaville, et de l'inhumation le 20 septembre au cimetière de Moutampa de leur père, Jean-Jacques MABOUNDOU-BITEMO «Toubi», ancien gardien de buts du club Diables-Noirs et ancien agent de la douane. Puisse la grande famille des Diables-Noirs «Simba nsakala» ainsi que celle de la douane congolaise où a évolué notre très regretté père, trouver en ces remerciements l'expression de notre gratitude infinie!



SCLOG

Société Commune de LOGistique

2016/010/SCLOG/DG

OFFRE D'EMPLOI

La Société Commune de Logistique «SCLOG» dont le siège social est sis au dépôt avenue Félix Eboué Mpila à Brazzaville.

Recherche un (01) Administrateur (trice) systèmes réseaux

Lieu d'emploi : Brazzaville ou Pointe Noire
Poste :

Sous la supervision du Chef de Service Informatique, vous travaillerez dans l'équipe de la Direction Financière ; vos principales missions sont :

- Se tenir informer des dernières technologies informatiques afin de mieux améliorer le système existant ;
- Mettre en place ou actualiser les bases de données, selon les besoins de l'entreprise ;
- Faire évoluer les applications métiers et les rendre facilement accessibles aux utilisateurs locaux et distants ;
- Mettre en place une politique de sauvegarde et d'administration de bases de données ;
- Administrer l'intranet, web et suivre l'interconnexion (VPN) des sites SCLOG ;
- Gestion et mise en œuvre des technologies réseau LAN, WAN, VLAN, VoIP ;
- Former et assister les utilisateurs dans le domaine des systèmes réseaux, progiciels, applications bureautiques et bases de données ;
- Veiller à l'application des procédures (codification, confidentialité, sauvegarde, sécurité...);
- Assurer l'inventaire du parc (informatique

et télécom), le Reporting, les tests de fonctionnalités ;

- Veiller à la bonne marche du parc radio télécom et équipements informatiques déployés sur l'ensemble du site SCLOG ;
- Gérer le parc radio télécom et équipements informatiques ;
- Assurer la maintenance préventive et curative, la supervision et la configuration, et aussi, intervenir sur les problématiques de performances des équipements informatiques et télécoms.

Profil :

De formation Ingénieur informaticien, vous préférez d'une expérience réussie d'au moins 3 ans dans un poste similaire. Votre capacité d'adaptation et communication avec des interlocuteurs différents, votre sensibilité pour les sujets HSE et de sécurité informatique, alliées à vos compétences techniques, administratives et financières sont des atouts pour ce poste.

Conditions :

- Etre de nationalité congolaise ;
- Etre âgé(e) de 30 à 40 ans ;
- Permis de Conduire B ;
- Langues : Français, Anglais est un plus ;
- Forte disponibilité pour des missions sur les différents sites.

Les dossiers de candidature (lettre de motivation, curriculum vitae, diplôme, récépissé de l'ONEMO et prétentions) sont à faire parvenir :

- À la Direction Départementale de l'ONEMO et
- Au siège de la SCLOG à Brazzaville

Date limite de réception des dossiers : 20 octobre 2016.

Fait à Brazzaville, 03 octobre 2016

Olivier MANTOVANI
Directeur Général



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Attijariwafa bank et Barclays Bank PLC annoncent la signature d'un accord portant sur l'acquisition de Barclays Bank Egypt par Attijariwafa bank

Casablanca, le 04 octobre 2016

Attijariwafa bank et Barclays Bank PLC ont signé ce jour au Caire un accord portant sur la cession par Barclays Bank PLC de 100% du capital de Barclays Bank Egypt à Attijariwafa bank, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires requises au Maroc et en Egypte.

Barclays Bank Egypt est une banque dont le siège est basé au Caire, disposant d'un effectif de 1.500 employés et d'un réseau de 56 agences situées dans 18 villes égyptiennes. En 2015, Barclays Bank Egypt a enregistré un produit net bancaire de 1.517 EGP millions et un bénéfice net de 606 EGP millions. Le total bilan et les fonds propres s'élèvent respectivement à 20,2 EGP milliards et 3,4 EGP milliards au 31 décembre 2015.

Cette opération permettra à Attijariwafa bank d'étendre son réseau international et de s'implanter dans un marché bancaire avec des perspectives de croissance significatives. Dans ce cadre, M. Mohamed El Kettani, Président Directeur Général d'Attijariwafa bank souligne que « L'économie et le secteur bancaire égyptiens présentent des perspectives de croissance soutenue et durable sur le moyen et le long terme grâce aux réformes crédibles engagées par le gouvernement égyptien et soutenues par les institutions multilatérales, et ce malgré un contexte économique actuellement difficile et une pression sur les réserves de change ».

M. Mohamed El Kettani ajoute que « Barclays Bank Egypt, grâce à son positionnement, à la qualité de ses actifs et de son capital humain, à la gestion prudente et rigoureuse de son actionnaire actuel et à son niveau de capitalisation élevé, est la plateforme idéale pour déployer le modèle de banque universelle d'Attijariwafa bank en Egypte. Cette opération permettra également à Attijariwafa bank de contribuer à une intégration économique de plus en plus importante entre l'Egypte et les pays de présence du Groupe. Elle ouvre aussi la voie au développement d'Attijariwafa bank au Moyen Orient et en Afrique de l'Est ».

Dans le cadre de cette transaction, Attijariwafa bank a bénéficié des conseils de UBS Investment Bank, Attijari Finances Corp., Naciri & Associés Allen & Overy, Sharkawy&Sarhan Law Firm et Mazars.

A propos de Barclays

Barclays est un groupe financier transatlantique opérant dans la banque de financement et d'investissement, la banque privée, la banque de détail avec une forte présence au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

Avec plus de 325 ans d'expertise bancaire, Barclays est présent dans 40 pays et emploie approximativement 130.000 employés.

A propos d'Attijariwafa bank

Attijariwafa bank est un groupe bancaire et financier créé en 1904 leader en Afrique opérant dans une large gamme d'activités incluant notamment la banque de détail, la banque privée, la banque de financement et d'investissement, les services financiers spécialisés, la gestion d'actifs, l'assurance et la banque de détail à l'international.

Attijariwafa bank est présent dans 25 pays à travers 3.844 agences et 17.367 employés servant 8.1 millions de clients au 30 juin 2016.

Contact Communication Groupe

Mme Saloua Benmehrez
Mail : s.benmehrez@attijariwafa.com

Contact Communication Financière

Mme Ibtissam ABOUHARIA
Mail : i.abouhari@attijariwafa.com

Cours de change EGP/MAD = 1,27 au 31-12-15 et EGP/MAD = 1,10 au 04-10-16
EGP : livre égyptienne

Les Tékés de Mfâ, où sont-ils, que sont-ils?

Dimanche 4 septembre dernier, j'ai été amenée à assister à une rencontre des natifs tékés de Mfâ, organisée par Monsieur Mpiaka et son association. Malheureusement, la veille, il a eu un malaise et a dû être hospitalisé. Néanmoins, pour ne pas décontenancer les invités, le comité d'organisation a maintenu la manifestation dans la sobriété légendaire des Tékés. J'y suis allée bien plus pour avoir une idée sur les formations associatives qui pullulent çà et là, à la recherche de l'affirmation d'une identité, que par une quelconque pulsion d'appartenance tribale.

Les invités, une quarantaine ou plus, jeunes pour la plupart et fiers de revendiquer leur appartenance à l'entité ngantsié, ont, du reste, déploré de n'avoir pas eu connaissance des objectifs envisagés par l'association et promis de revenir plus nombreux, le jour de la prochaine rencontre. 30% d'entre eux n'ayant du téké que le nom, comprenaient à peine le dialecte. L'essentiel, ont-ils dit, c'est d'en avoir la fibre. Dans mes recherches en linguistique à l'Université, il m'est arrivé de discuter avec les anciens sur la consonance des noms et objets difficiles de prononciation. La mauvaise transcription est évidente et dépourvue de tout repère. Le

professeur Antoine Ndinga-Oba disait, à ce sujet, que l'on perd son âme si on déforme son identité. Ils sont Fumû rarement de pur-sang, quelquefois avec des accointances avec les Nsuni (Sundi) et Umu (Baumu). Mon père, par exemple, de sensibilité Fumû, était fier d'avoir eu trois enfants avec ma mère d'appartenance Nziku et Bakwé-sese. Il considérait de ce fait à son entendement que nous étions «métissés». J'ai profité de cet avantage pour maîtriser aussi bien le Nziku que le Fumû. Ce n'est pas de leur faute, si leurs noms de famille ont été déformés. Ainsi, ils sont devenus Nkodia (Nkôri), Filampo (Moufoulampo), Malanda (Malana) Nganga



Ida Victorine Ngampo.

(Ngan), Mbemba (Mbemou ou Mbêm), Massengo (Anseün), Kouka (Nkouka), Mampouya (Ampouya) Malonga (Along), Para (Mpara), Atouonault (Antouono), Piniit (Mpini), Gali (Ngali), la liste n'est pas exhaustive. Nos parents ont voulu, tous, «franciser» leurs noms dont nous héritons, disent-ils. Mais, comment donc expliquer la cupidité dans le choix des prénoms donnés à leurs rejetons? Il est curieux de les entendre dire que ceux-ci se prénomment

Winner, Triomphe Guemiche, Vainqueur, Delche, Riche, Messi, Sublime, King, Nyche, Précieux, Promesse, Rhan, quelquefois sans tenir compte de la racine latine. C'est à croire que Trésor et Espoir, deux prénoms à la mode, sonnent mieux que Nganzi, Elikia ou Iminou. Les associations créées sur des bases culturelles et ethniques vont-elles inculquer aux adhérents les valeurs morales d'honnêteté, de partage et de respect envers les anciens? Mais aussi et ceci est important, ils doivent connaître l'histoire de leurs racines, la circonscrire dans l'espace et le temps, sinon ils auront du mal à perpétuer les vertus qui sont chères aux Tékés (Tios).

Les jeunes générations de l'espace Mfâ doivent également savoir que les autres appartenances au peuple téké font partie du grand ensemble protégé par le Nkuémbali, l'esprit dont le règne couvre toutes leurs entités: Inkala (Kinkala), Impoumo, Matari, Inkiéno, Ngankui (Ngamakosso), Tsiémé, Insuli, Ndolo, Mpiéré-Mpiéré, Impila, Unkaru, Nzôo, Ibossi, Inga, Linzolo, Itatolo, Ipanzou, Kamou, Loufoukari, Ntswélé, Bimé, Ingouali (Kingouari), Ngamaba, Makabi-Ndili, Nganguoni, Inzouli, Maniang (Manianga),

Intéli, Lifoula, Ingolo, Djili, Impôh, Itsali, Malima, Onkouono (Moukondo), Anluku (Maluku), Madzia, Ntsini, Batsua (Goma Tsé-Tsé).

Leurs parents naturels se retrouvent d'ailleurs Nsélé, Ngaba, Imban, Mbinza, Ngaliema, Massina, Ndolo, Inkoli, Imbantsio, Ingabua (Kingaboua), Liméré (Limété), Lingouala, Matéré (Matété), Ndjili, bref sur le territoire d'Insaya (Kinshasa). En définitive, leur espace géographique abritant la capitale du Congo-Brazzaville a subi un brassage indéniable au point où, pendant la riche expérience de la municipalisation accélérée que vient de vivre le pays et qui a révélé un repli

identitaire des Congolais, eux ne se sont retrouvés nulle part, parce que justement ils sont «inclassables» dans les départements du pays. Pour tout dire, ils doivent s'organiser comme font les autres, sans que cela ne suscite des interrogations. Ils doivent se considérer comme faisant partie du maillon de la chaîne nationale et être les artisans de paix. Ne sont-ils pas au cœur du pays où se prennent toutes les décisions nationales pour la construction du Congo? Je leur souhaite beaucoup de courage.

Ida Victorine NGAMPOLO
Historienne

Nouveaux tarifs pour abonnement

Congo		Francophone	
6 mois	Retrait sur place: 15.600	91 Euros	182 Euros
Expédié:	23.400	Autres pays d'Afrique	
1 an	Retrait sur place: 31.200	96 Euros	192 Euros
Expédié:	46.800	Europe	
		96 Euros	192 Euros
		Amérique-Asie	
		100 Euros	200 Euros
		France, Afrique	

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

L'Afrique a un seul objectif: «l'émergence dans un futur proche»

Le concept de pays émergent est né dans les années 80, avec le développement des marchés boursiers au Sud. Antoine Van Agtmael, économiste néerlandais, est le premier, en 1981, à avoir utilisé cette expression. Toutefois, pays émergent représente les pays en développement qui ne font pas partie des pays les moins avancés (P.m.a). On peut, toutefois, reconnaître quelques critères communs à l'ensemble des pays de ce groupe: I.d.h (Indice de développement humain) et le P.i.b (Produit intérieur brut), inférieur aux pays développés; croissance économique forte; part croissante dans l'économie mondiale.

Donc, des pays qui ont tendance à voir plusieurs indicateurs notamment économique à la hausse, de façon conséquente, et qui s'approchent petit-à-petit, du groupe des pays développés. Un pays émergent est un pays dont la situation économique est en voie de développement. Cette croissance est calculée selon le P.i.b, les nouvelles entreprises et infrastructures ainsi que le niveau et la qualité de vie des habitants. Cependant, il a pour caractéristique d'enregistrer une croissance rapide, avec un niveau de vie qui tend vers celui d'un pays développé. C'est au sein des pays en développement que sont apparus les pays émergents. Ces pays se caractérisent par un accroissement significatif de leur revenu par habitant et, de ce fait, leur part dans le revenu mondial est en forte progression. Ils s'intègrent dans l'économie mondiale, d'un point de vue commercial, en développant leur secteur exportateur et financier, en ouvrant leurs marchés financiers aux capitaux extérieurs. En 2001, les Bric (Brésil, Russie, Inde, Chine) ont été définis comme les marchés les plus

prometteurs de la planète. Entre 2000 et 2008, ces quatre pays sont le moteur de la croissance économique mondiale. Ensemble, ils représentent près de 50% de la richesse créée dans le monde et les deux tiers de sa population. En 2008, le groupe des onze est repéré: Indonésie, Mexique, Turquie, Nigéria, Philippines, Iran, Arabie Saoudite, Afrique du Sud, Thaïlande, Vietnam et Venezuela. L'Afrique du Sud est admise au sein des Bric fin 2010, d'où l'appellation Brics. Parmi eux, les Brics apparaissent comme des figures de proue, mais l'Indonésie, le Mexique et la Turquie vont constituer d'autres économies émergentes de premier ordre. L'appartenance à ces groupes n'est pas figée: les «Dragons asiatiques» (Hong Kong, Corée du Sud, Singapour, Taïwan) largement émergés aujourd'hui, font désormais partie du groupe des pays développés. Ce sont les indicateurs macroéconomiques de richesse et de performance à l'international, et non les indicateurs de développement humain, qui guident l'élaboration des listes. En 2014, la compagnie fran-



Lydie-Patricia Ondziet.

çaise d'assurance pour le commerce extérieure «Coface», a dressé une liste de dix nouveaux pays émergents qui remplissent tous les critères. Cependant, ces pays ne sont pas égaux en matière d'environnement des affaires dont les lacunes peuvent brider la croissance. Ces aspects non négligeables ont conduit Coface à scinder ces nouveaux pays en deux groupes: - La Colombie, l'Indonésie, le Pérou, les Philippines et le Sri Lanka, appelé aussi «Ppics», bénéficient d'un climat des affaires convenables, niveau similaire à celui des Brics aujourd'hui. - Le Kenya, la Tanzanie, la Zambie, le Bangladesh et l'Ethiopie sont soumis à un environnement des affaires assez ou extrêmement difficile, ce qui pourrait freiner l'exploitation de leur potentiel. Avec ces «Ppics», Coface rejoint la course aux acronymes lancés par les économistes, pour identifier les futurs émer-

gents parmi lesquels figurent déjà les «Mint» (Mexique, Indonésie, Nigéria, Turquie) ou les «Civets» (Colombie, Indonésie, Vietnam, Egypte, Turquie et Afrique du Sud).

Le poids des pays émergents dans le P.i.b mondial est passé de 27% en 1992, à plus de 40% en 2011 et atteindra plus de 45% en 2017 selon le F.m.i. Toutefois, dans son rapport intitulé «Les perspectives de l'économie mondiale» du mois d'avril 2016, la Banque mondiale (B.m) a revu à la baisse ses prévisions de croissance de l'économie mondiale de 2,9 à 2,4%. En cause: les taux de croissance anémiques enregistrés dans les économies avancées, les conséquences de la guerre en Syrie, les menaces terroristes, le retrait du Royaume Uni dans l'Union européenne, la faiblesse persistante des prix des produits de base, l'atonie du commerce mondial et la diminution des flux de capitaux, la chute des prix des matières premières dans les pays émergents et en développement exportateurs de ces produits de base, qui ont du mal à s'adapter à la faiblesse des cours du pétrole et d'autres produits essentiels. Parmi les Brics, le taux de récession a ainsi été revu à la hausse, le retour à la croissance n'étant attendu qu'en 2017.

Ainsi, le 3 septembre 2016, le M.s.c.i mondial, qui est un indice boursier calculé par (Morgan Stanley capital international) et qui mesure la performance des marchés boursiers des pays économiquement développés, a dressé la liste des pays dits émergents pour lesquels les investisseurs auront un grand intérêt à y investir: le Brésil, le

Mexique, le Chili, la Colombie, le Pérou, l'Egypte, l'Afrique du Sud, le Maroc, la Pologne, la République Tchèque, la Russie, la Chine, l'Inde, la Corée, l'Indonésie, et les pays d'Asie du sud-est.

Quel constat pouvons-nous faire concernant notre continent? Malgré le fait qu'il soit représenté par l'Egypte, l'Afrique du Sud et le Maroc, nous pouvons reconnaître qu'il est sous représenté. En effet, l'Afrique abrite 15% de la population mondiale pour 1,5% du P.i.b (Produit intérieur brut), 3% du commerce mondial et des investissements directs à l'étranger (I.d.e). Elle est restée spécialisée dans des produits

primaires non transformés. La réalité est évidemment plus complexe. Les 54 Etats d'Afrique sont très contrastés. Ils révèlent à la fois la croissance, les crises, l'insécurité. Toutefois, le programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine sont là, deux supports de travail de taille, pour l'Afrique qui a un seul objectif: «l'émergence dans un futur proche».

Lydie-Patricia ONDZIET

Présidente de l'association la Trinité
Présidente d'honneur du mouvement dynamique implication 2009
Membre du collège des associations féminines de développement
Membre de l'association panafricaine d'Aquitaine.

GSI INTERNATIONAL

- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise: **ALLER LOIN**

SERVICE COMMERCIAL

Points de vente: Sand point Canal (sur le net) | Responsable: M. Au Cardinal (sur le net) | Responsable: M. Au Cardinal (sur le net)

Tel: (+42) 02 30 02 30 / 02 30 02 30 | Tel: (+42) 02 30 02 30 / 02 30 02 30

Partenaires: UPS, SAP, etc.

BUROTOP IRIS

TELEFUNKEN

Le Géant Allemand des téléviseurs débarque au Congo chez Burotop Iris !



LED 32" HD: 159 000 Fcfa | LED 40" FULL HD SMART: 299 000 Fcfa | LED 55" FULL HD SMART: 599 000 Fcfa
 LED 48" FULL HD SMART: 399 000 Fcfa | LED 65" FULL HD SMART: 999 000 Fcfa

4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60 Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire Tél: 04 453 53 53 - 05 605 60 5

CELEC

COMPTOIR D'ÉLECTRICITÉ DU CONGO

La Qualité à petit prix

Fil TH 1,5

7.000 FCFA

Fil TH 2,5

10.900 FCFA

Schneider Electric

Domaé

2.900 FCFA

legrand

Prise Kaptika

400 FCFA

legrand

Multiprise 2P+T

6.900 FCFA

legrand

Hublot Rond

4.400 FCFA

6 Avenue Foch, près de la Mandarine centre ville Brazzaville République du Congo
 Tél : 06 908 19 98 - 05 772 47 47 www.celecsa.com